Paysages
Capitale-Nationale

Conceptualisation de l'Observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale

Étude et planification pour la création d'un observatoire photographique des paysages dans la région de la Capitale-Nationale

Document préparé par **Arpent** et **Les Topographes**

Équipe de projet

Pascaline Walter, Chargée de projet, architecte paysagiste, Arpent.

Louis-Philippe Rousselle-Brosseau, Chargé de projet, architecte paysagiste, Les Topographes.

Laurent Gauthier, professionnel en aménagement, Arpent.

Arpent

Les Topographes
PAYSAGE RURALITÉ PATRIMOINE

Préambule

L'étude qui suit propose un dispositif-cadre de base pour créer l'Observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale (OPPCN). Ce document s'inscrit dans la continuité de travaux amorcés depuis quelques années afin d'outiller la région pour mieux comprendre, suivre et interpréter les dynamiques d'évolution de ses paysages. L'objectif est de doter les territoires de la Capitale-Nationale d'un outil commun, rigoureux et mobilisateur afin d'observer les transformations à l'œuvre dans les milieux habités, agricoles, forestiers ou patrimoniaux.

Ce document constitue une étude de faisabilité à portée technique. Il propose un cadre structurant, fondé sur une démarche de recherche, de concertation et d'analyse territoriale, permettant d'envisager concrètement la mise en œuvre d'un observatoire à l'échelle régionale. Il est destiné à guider les décideur.euse.s, les partenaires institutionnels, les professionnel.le.s de l'aménagement et l'ensemble des parties prenantes intéressées à s'impliquer dans cette initiative collective.

En ce sens, ce document vise à éclairer les choix à venir quant à la mise en place de l'Observatoire, en tenant compte des ressources disponibles, des particularités territoriales et des partenariats existants et potentiels. Il offre un socle de référence qui pourra être bonifié à mesure que l'Observatoire se déploiera.

0|0 # Table des matières

1 | Mise en contexte 5

Mandat et contexte 6
Qu'est-ce qu'un observatoire? 7

2 | Besoins et opportunités 11

Portrait des enjeux sectoriels par territoire 12
Besoins des partenaires territoriaux 21
Synergies et initiatives existantes 22
Oser la créativité 22

3 | Vision et concept d'observatoire 26

Vision et objectifs 27
Forme d'observatoire proposée 28

4 | Structure organisationnelle et gouvernance 31

Rôles et responsabilités 30

5 | Structure opérationnelle de l'Observatoire 34

Campagne photo 35
Indexation et archivage 35
Interprétation 35
Diffusion 35

6 | Paramètres techniques de l'Observatoire 36

Nombre de sites, fréquences des campagnes photo et analyse 37
Le choix du ou de la photographe 37
Gestion des données 39
Protocole et indicateurs d'analyse 40
Feuille de route annuelle 41

7 | Balisage financier 42

Évaluation préliminaire des coûts 44
Financement actuel confirmé 46
Montage financier 46

8 | Synthèse 47

9 | Plan de mise en oeuvre 50

Planification stratégique : les grandes lignes 51

10 | Conclusion 53

11 | Médiagraphie 55

A1 | Lexique 58

A2 | Synthèse documentaire régionale 63

A3 | Cadre méthodologique 64

A4 | Notes d'entretiens 66

1 | Mise en contexte

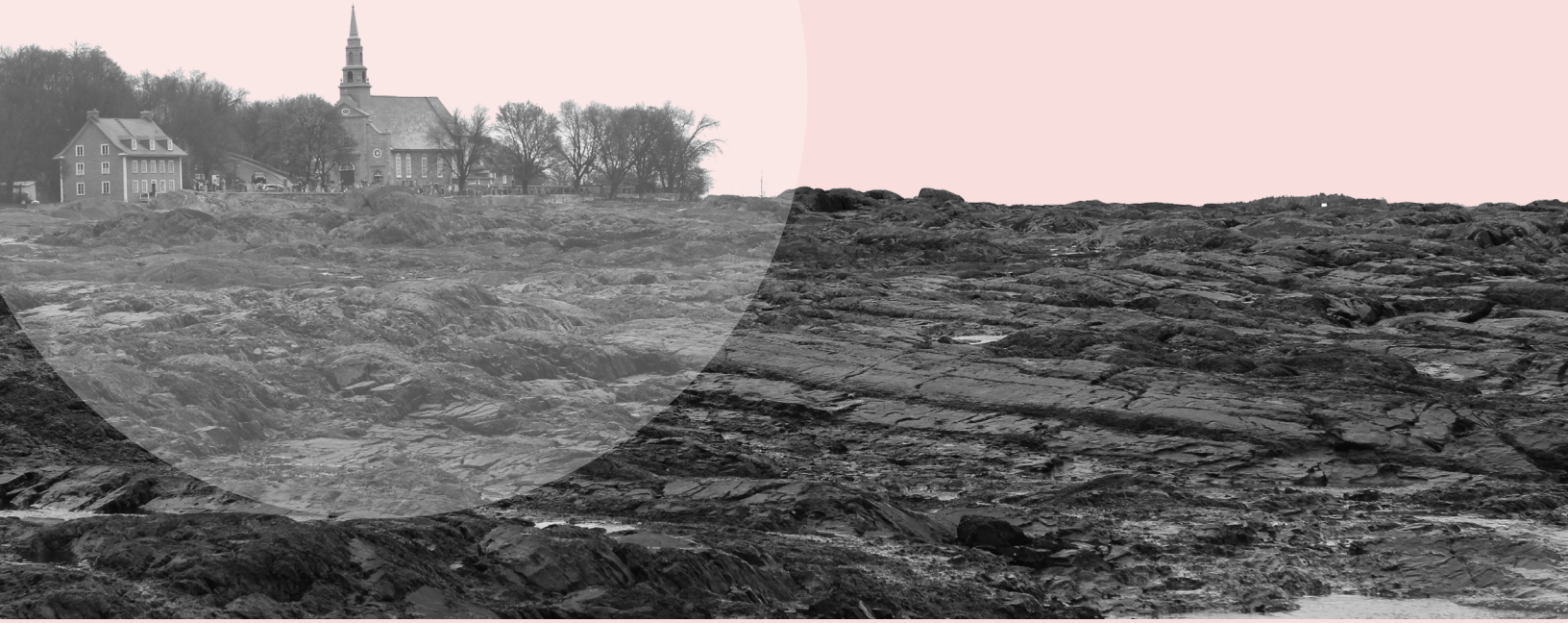

1 | 1 Mandat et contexte

Le mandat

Le présent mandat a pour objectif de conceptualiser un observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale (OPPCN), d'en réaliser l'étude de faisabilité ainsi que la planification stratégique à long terme (sur un horizon de dix ans). Cette démarche s'effectue en collaboration avec le comité de travail de Paysages Capitale-Nationale et vise à :

- Préciser les objectifs et la vision globale de l'Observatoire, en tenant compte des particularités locales;
- Choisir les sites où des prises de vue photographiques serviront de base au monitorage des paysages;
- Identifier les partenaires techniques et scientifiques susceptibles de contribuer à l'Observatoire;
- Réaliser un premier balisage financier et stratégique, en planifiant la pérennité de l'Observatoire sur une période de dix ans.

Le contexte du mandat

Le développement de l'Observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale s'inscrit dans une démarche amorcée dans le cadre de l'Entente Paysages Capitale-Nationale 2019-2022, dont l'un des objectifs était de « mettre en place des outils pour mesurer l'évolution des paysages ». Dans le Plan d'action 2022-2025, l'une des orientations est de « sensibiliser et outiller les diverses clientèles à l'égard des paysages », notamment grâce à la mise sur pied d'un projet d'observatoire.

En janvier 2024, un comité de travail, composé de représentants des 6 MRC de la région, du Secrétariat à la Capitale-Nationale, de la Communauté métropolitaine de Québec et de Développement Côte-de-Beaupré, s'est formé pour collaborer à la conceptualisation de l'Observatoire. Le projet a été officiellement lancé en juin 2024, avec le mandat confié à la firme Arpent, en collaboration avec Les Topographes.

1 | 1 Mandat et contexte

L'approche

L'approche proposée pour le présent mandat s'est déployée en cinq temps complémentaires :

1) **Mise en route (automne 2024) :** une présentation d'ouverture à l'Évènement Paysage à Québec a réuni une partie des partenaires pour présenter les objectifs, préciser la portée de l'étude de faisabilité et mobiliser les parties prenantes.
2) **Revue documentaire (août 2024-février 2025) :** analyse de la documentation pertinente déjà disponible afin d'identifier les éléments de contexte et les opportunités liés au projet d'observatoire, notamment en termes de potentiel de monitorage paysager complété par une comparaison de projets similaires réalisés ailleurs.
3) **Concertation des partenaires (5 décembre 2024 au 8 mars 2025) :** huit entretiens semi-dirigés menés auprès des MRC et des acteur.trice.s clés ont permis de cerner attentes, enjeux et capacités locales autour du projet d'observatoire, tout en jetant les bases d'une vision commune qui guidera la conception.
4) **Co-construction avec le comité de partenaires (avril - mai 2025) :** sur la base des constats et de propositions de réflexions, 3 ateliers ont permis d'élaborer progressivement la vision, les objectifs et le concept de l'Observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale incluant la sélection des sites.
5) **Conception de l'Observatoire et plan de mise en oeuvre (avril-juin 2025) :** réalisation de l'étude de faisabilité, planification de mise en oeuvre et balisage financier.

Cette séquence itérative (analyse, entretiens et ateliers, validation collective) assure que le concept d'observatoire proposé s'appuie à la fois sur les apprentissages et pratiques existantes, les besoins opérationnels exprimés par les partenaires territoriaux et les opportunités identifiées.

Le comité de travail

Le comité de travail de Paysages Capitale-Nationale formé pour le projet regroupe :

- Des chargé.e.s de projets, aménagistes, urbanistes des MRC de la région (Portneuf, La Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans, Charlevoix et Charlevoix-Est, Agglomération de Québec);
- Des représentant.e.s du Secrétariat à la Capitale-Nationale, de la Communauté Métropolitaine de Québec, le ministère des Transports et de la mobilité durable et de Tourisme Charlevoix;
- La chargée de projet de Paysages Capitale-Nationale (Développement Côte-de-Beaupré).

1 | 2 Qu'est-ce qu'un observatoire photographique des paysages?

Un observatoire photographique des paysages (OPP) est un dispositif de veille qui consiste à reprendre, à intervalles réguliers, des photographies depuis des points de vue fixes et géoréférencés. La comparaison des séries de photo permet de :

- Suivre les dynamiques de transformation des paysages;
- Alimenter l'analyse territoriale;
- Soutenir le débat public et la prise de décision en matière d'aménagement, de mise en valeur ou de protection des paysages.

Des précédents à l'international

Partout dans le monde, et déjà au Canada, des OPP démontrent la valeur de ce suivi visuel. Le tableau qui suit synthétise quelques démarches existantes ; elles constituent une base riche d'enseignements pour orienter la mise en place d'un outil adapté au territoire québécois, et plus spécifiquement à la Capitale-Nationale.

Pays	Précédent	Particularité et portée	Gouvernance et gestion
Belgique (Wallonie)	Observatoire photographique du paysage – Fédération des Parcs naturels	Itinéraires dans 11 parcs ; appui direct aux chartes et plans de gestion des espaces naturels	Piloté par une fédération régionale de parcs naturels avec coordination centralisée et implication locale
Suisse	LABES –	Environ 4 000 points de vue fixes, croisés avec des indicateurs SIG pour un suivi national régulier de l'état des paysages	Programme fédéral avec gestion par des agences nationales, partenariat avec cantons et chercheur.e.s
Espagne (Îles Baléares)	Observatori fotogràfic del paisatge de les Illes Balears	Plateforme participative : couples d'images anciennes-actuelles alimentés par chercheur.e.s et citoyen.ne.s	Gestion mixte : institution régionale qui coordonne une plateforme ouverte aux contributions citoyennes
Italie (Toscane)	Osservatorio Regionale del Paesaggio Toscana	Concours public de photographie ; archives géoréférencées et sensibilisation aux transformations régionales	Porté par la Région Toscane avec des partenaires universitaires et des dispositifs participatifs
	Programmes de fixed-point photography (ex. Heart of England Forest)	Méthode appliquée en milieux forestiers, côtiers et dans les parcs nationaux pour documenter la restauration des habitats et les impacts des changements climatiques.	Gestion par une ONG ou des entreprises spécialisées, parfois en lien avec des programmes publics ou via des apports privés
France	Observatoire photographique national du paysage (OPNP)	20 itinéraires créés en 1991; matrice méthodologique pour 100 observatoires locaux en date d'aujourd'hui	Piloté par l'État (ministère), avec une gouvernance déléguée à des collectivités ou parcs
Canada	Mountain Legacy Project	Plus vaste collection mondiale de photographie de montagne: > 120 000 clichés historiques et > 8 000 reprises, au service de la recherche sur le climat, les incendies et la faune	Géré par une université (U. of Victoria), gouvernance académique, accès public via une plateforme web
États-Unis	USGS Repeat Photography Project – Glacier National Park	60 paires de photos (1887-2019) reprises au même point de vue pour mesurer le recul glaciaire ; fonds d'archives en accès libre	Agence fédérale, appuyée par des scientifiques et des institutions publiques

1 | 2 Qu'est-ce qu'un observatoire photographique des paysages?

Adapter l'outil aux réalités québécoises

La revue des initiatives ci-dessus montre une diversité de formats (scientifiques, participatifs, institutionnels) et de modes de gouvernance. En Capitale-Nationale, l'OPP devra :

- Répondre aux enjeux paysagers locaux;
- Mobiliser les acteur.trice.s régionaux, des citoyen.ne.s aux organismes, pour la collecte et l'interprétation des données;
- Articuler les résultats du dispositif avec les outils existants (ex. schémas d'aménagement) afin d'alimenter la planification.

Par ailleurs, des initiatives d'observatoires photographiques ont déjà été menées dans la Capitale-Nationale, notamment dans Charlevoix et sur la Côte-de-Beaupré entre 2009 et 2017. Ces expériences passées représentent un point d'appui favorable pour la mise en place d'une démarche similaire à l'échelle régionale aujourd'hui.

Définition retenue par l'Entente sur les paysages (2024)

« L'Observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale est un dispositif de connaissance et de suivi de l'évolution paysagère reposant sur la comparaison de photographies géoréférencées prises, depuis un même point de vue, à intervalles réguliers. Il vise à analyser, comprendre et suivre les transformations du territoire, orienter les interventions de mise en valeur ou de protection et, ultimement, vérifier le respect des engagements pris. »

La prise de vue pourra être assurée par des professionnel.le.s ou par une participation citoyenne encadrée ; l'objectif demeure de produire une lecture continue des paysages régionaux.

Démarche d'Observatoire des paysages (2009-2017)

01

02

03

04

01 Sainte-Anne-de-Beaupré, avenue Royale, secteur de la Basilique, *2009, Ruralys*

02 Sainte-Anne-de-Beaupré, avenue Royale, secteur de la Basilique, *2017, Manon Dumas*

03 Vue de la route 138 (avant l'entrée du Bureau d'information touristique de Charlevoix), *s.d.*

04 Vue de la route 138 (avant l'entrée du Bureau d'information touristique de Charlevoix), *s.d.*

2 | Besoins et opportunités

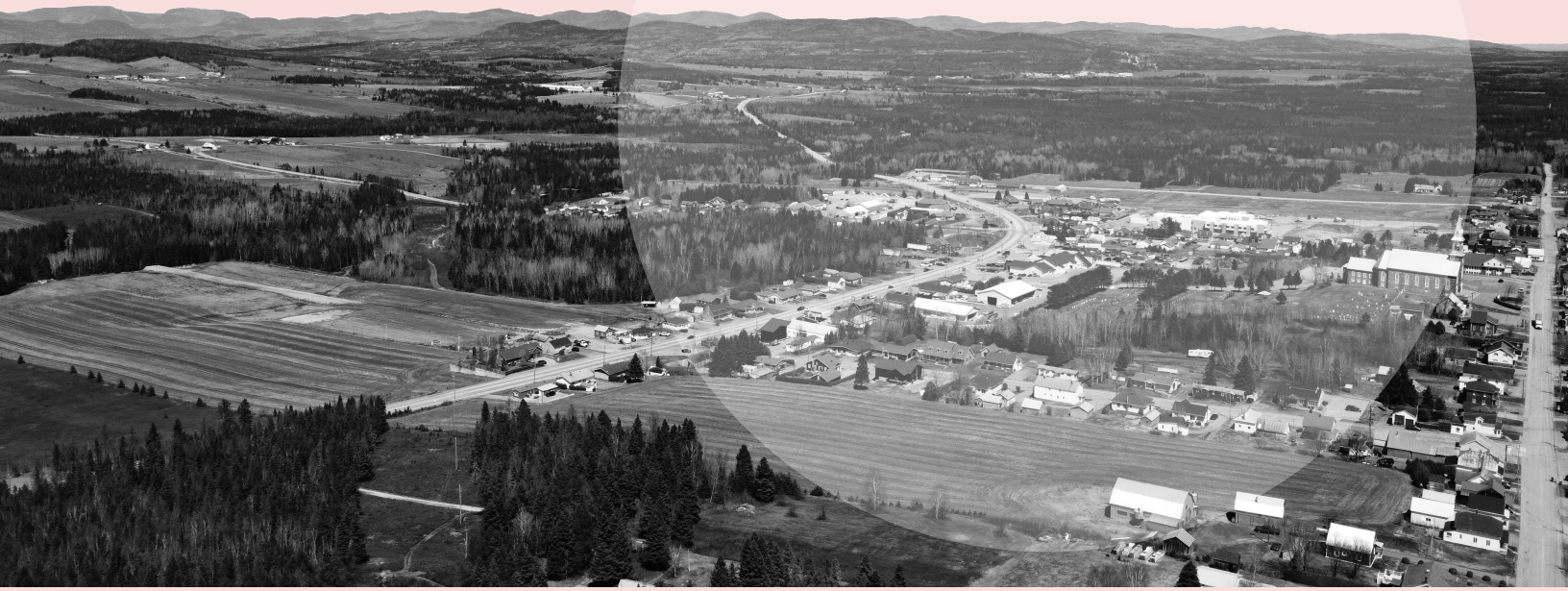

Avant de préciser la vision et la structure de l'Observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale, il est essentiel de cerner les besoins exprimés et les opportunités offertes par la région. Les entretiens menés avec les partenaires territoriaux (MRC et entité territoriale) révèlent que le projet d'observatoire doit s'appuyer sur les paysages régionaux en pleine évolution.

Cette section dresse d'abord un portrait des enjeux propres à chaque territoire, puis dégage les besoins transversaux qui trouveront dans l'Observatoire un outil fédérateur. Enfin, elle met en lumière les initiatives régionales et locales déjà en cours et les synergies possibles, soulignant le potentiel unique de l'Observatoire de la Capitale-Nationale de mettre en récit les paysages de la région.

2 | 1 Portrait des enjeux sectoriels par territoire

Les partenaires territoriaux, rencontrés entre le 5 décembre 2024 et le 8 mars 2025, dressent un portrait dynamique de la région de la Capitale-Nationale et soulignent, sans exception, les changements liés à l'urbanisation, au tourisme et à l'énergie qu'ils ont observés au cours des dernières années. Ils anticipent aussi de nombreux projets à venir, principalement des infrastructures et des tendances lourdes, dont l'objectif apportera potentiellement des impacts paysagers divergents, dont on souhaiterait anticiper la venue.

Parmi les dynamiques, projets et autres phénomènes paysagers qui intéressent le plus les intervenant.e.s de l'ensemble des MRC et de l'Agglomération de Québec, notons :

- La mutation du paysage agricole, entre déprise et intensification, mais somme toute la perte de bâtiments patrimoniaux, l'émergence de nouveaux types architecturaux et l'enfrichement ;
- L'arrivée d'infrastructures liées au transport d'énergie, à la production d'énergie et à l'exploitation des ressources naturelles, notamment d'importants projets éoliens, des projets miniers, l'expansion de carrières et sablières, le tout apporté en relation avec le contexte récréotouristique de la région ;
- La mutation des paysages habités, particulièrement l'expansion assez rapide des quartiers résidentiels, la qualité paysagère des nouveaux environnements proposés, les insertions dans des noyaux urbains et villageois patrimoniaux, les dynamiques foncières sur les littoraux et les berges qui tendent à privatiser les accès et les vues, ainsi que l'émergence de grands complexes ;
- L'impact du tourisme et de la villégiature sur le paysage, notamment en lien avec la prolifération des résidences secondaires, la relation entre la croissance des paysages suburbains autour d'étendues d'eau touristiques, et la qualité des vues depuis les sites les plus achalandés, notamment les parcs régionaux et nationaux, les stations de ski, etc.

Le discours sur les paysages de la région de la Capitale-Nationale qui émerge des entretiens concerne donc des paysages emblématiques à l'échelle de la province et des milieux de vie recherchés voués à changer rapidement sous l'influence de l'agglomération de Québec et la richesse en ressources. La question paysagère et patrimoniale est au centre de ce discours : on souhaite continuer à créer des paysages de grande qualité afin de léguer une région agréable à visiter autant qu'à habiter. Quelques partenaires soulignent d'ailleurs la place importante que prennent les paysages de la région dans les arts et la culture canadienne-française, et proposent que l'on se serve d'archives comme points de départ pour procéder au monitorage paysager.

2 | 1 Portrait des enjeux sectoriels par territoire

Par contre, les 6 MRC et l'Agglomération de Québec jouissent de géographies particulières, et leurs paysages présentent des variations qui s'enchaînent de l'aval vers l'amont, engendrant des préoccupations locales.

- Ainsi, en amont, la MRC de Portneuf possède un territoire agricole de grande importance, et les partenaires soulignent l'importance de monitorer les chemins agricoles de la vallée de la Sainte-Anne et des plaines ravinées (Saint-Thuribe, Saint-Gilbert).
- Les MRC de Portneuf et de La Côte-de-Beaupré partagent aussi des enjeux communs, respectivement le long du chemin du Roy et de l'avenue Royale, où les plus anciens noyaux villageois de la Nouvelle-France requièrent une attention particulière afin de préserver ou bonifier leur caractère patrimonial.
- Plus au nord, les territoires laurentiens des MRC de Portneuf, de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré, avec leurs lacs touristiques et leurs parcs fortement achalandés à proximité de la ville de Québec, vivent des dynamiques contradictoires de valorisation touristique, d'exploitation des ressources naturelles et énergétiques et d'expansion résidentielle. Les partenaires de ces MRC soulignent aussi l'enfrichement rapide des quelques poches d'agriculture localisées dans le Bouclier canadien et, enfin, la dynamique plus large de mutation des villages en petites villes, ce qui les interroge sur le suivi de la qualité paysagère de ce qui se construit.
- À l'est de Québec, un bloc peut être formé par les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, où les vues sur des emblèmes paysagers doivent être protégées (escarpement, chute, cap, montagne, basilique, silhouette de ville, etc.) Les deux MRC vivent un important phénomène de pression foncière sur les littoraux et on souligne d'ailleurs la perte de leur caractère maritime et de la relation au fleuve. Leurs paysages agricoles patrimoniaux font aussi l'objet de préoccupations communes.
- L'Agglomération de Québec, située à la rencontre du fleuve et du Bouclier canadien, se distingue par un front fluvial récréatif-portuaire, un plateau urbain densifié et des coulées boisées plongeant vers le Saint-Laurent. Les panoramas emblématiques (Vieux-Québec, Lévis) méritent d'être préservés malgré les projets de densification et la requalification de certains secteurs. Les couloirs verts (rivière Saint-Charles, Cap-Rouge) et la ceinture de parc métropolitain constituent un continuum écologique à consolider. L'initiative "Région-Biosphère" orchestre une vision de l'agglomération ville-nature-fleuve et appelle un suivi pour mesurer l'équilibre entre développement, accessibilité au fleuve et qualité paysagère.
- L'Île-d'Orléans et les deux MRC de la sous-région de Charlevoix ont aussi émis des observations liées à l'érosion côtière.
- Le dernier bloc de MRC aux préoccupations similaires est constitué des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, où l'activité bourdonnante liée à différents projets éoliens, miniers et apparentés, surtout dans les territoires non organisés, mériterait d'être observée depuis les principaux sites d'achalandage touristique. La question des zones inondables et du changement du paysage à l'intérieur de celles-ci est aussi abordée en lien avec les récents épisodes de crues. Ces deux MRC ont aussi plusieurs secteurs patrimoniaux d'intérêt qui pourraient bénéficier d'un monitorage plus serré. Enfin, elles partagent un grand paysage agricole au creux de l'astroblème de Charlevoix, dont la beauté constitue l'un des principaux attraits régionaux, et dont on souhaite la préservation.

De manière plus détaillée, les tableaux suivants montrent les résultats de l'exercice de priorisation mené dans chacune des MRC. L'ensemble des thèmes et sites mentionnés dans les tableaux ont été identifiés comme prioritaires par au moins un des partenaires présents. Ils sont présentés dans un ordre relatif de priorité, c'est-à-dire que les premiers énoncés ont tendance à avoir été identifiés par plus d'un partenaire et à avoir été classés plus hauts dans la liste.

2 | 1 Portrait des enjeux sectoriels par territoire

MRC de Charlevoix Est

Enjeux paysagers prioritaires	Sites ou secteurs pressentis pour le monitorage
Déprise agricole, perte de patrimoine, de vues ou de repères visuels	→ Rangs qui ont gardé leur caractère patrimonial → Secteurs agricoles un peu moins dynamiques, dont le rang Sainte-Mathilde, le rang Saint-Jean-Baptiste, le rang Saint-Joseph de Saint-Aimé, le rang Saint-Thomas, le rang Sainte-Christine, et la route de Port-au-Persil, etc.
Intégrité des paysages « naturels »	→ Futur parc national de la Côte-de-Charlevoix → Site du mont des Morios (minière à venir)
Maintien de percées visuelles	→ Pointe-aux-Alouettes → Haltes du réseau de la Capitale-Nationale (à venir) → Percées visuelles de la route 138 à Cap-à-l'Aigle
Paysages du corridor de la route 138 Intégration de l'infrastructure routière au paysage	→ Monitorage des secteurs soumis à des mesures concernant l'affichage
Protection des paysages des sites patrimoniaux	→ Pointe-aux-Alouettes → Port-au-Persil → Ancienne seigneurie de Mont-Murray
Littoraux où les vues sont en voie de privatisation	→ Aucun site mentionné
Intégration et qualité paysagère des nouveaux développements	→ Belvédère de la Croix (point de vue sur Clermont) → Extrémité du boulevard Kane → Secteur de la rue Asselin, Clermont
Intégration et qualité des insertions dans les quartiers anciens	→ Centre de La Malbaie (en attente de densification) → Site : cimetière de La Malbaie
Atténuation des impacts paysagers de la villégiature	→ Aucun site mentionné
Sites stratégiques pour garantir l'accessibilité au paysage dans la région	→ Futur parc national de la Côte-de-Charlevoix (Les Palissades, Baie-des-Rochers)

2 | 1 Portrait des enjeux sectoriels par territoire

MRC de Charlevoix

Enjeux paysagers prioritaires	Sites ou secteurs pressentis pour le monitorage
Intégrité et évolution des paysages littoraux	→ Quais en réfection ou voués à être déplacés → Secteur urbain de Baie-Saint-Paul, où la zone inondable sera revue → Autres secteurs inondables : Saint-Joseph-de-la-Rive, littoral nord de l'île aux Coudres → Zones littorales sans protection, sous forte pression de développement (flanc de montagne)
Intégration paysagère des activités d'extraction des ressources naturelles	→ Dans les TNO en général → Depuis les points de vue de la Traversée de Charlevoix
Zones sensibles au mitage forestier	→ Portion forestière de la route 138 → Points de vue vers les sommets depuis la plaine de l'astroblème
Intégration paysagère des infrastructures énergétiques	→ Futurs parcs éoliens de l'ouest de Baie-Saint-Paul → Terres du Séminaire → Sites visibles depuis la route 138 et le belvédère de Baie-Saint-Paul
Intégration paysagère des nouveaux développements dans des secteurs patrimoniaux ou anciens	→ Secteur en reconstruction / restructuration de la rue Saint-Joseph, Baie-Saint-Paul (à la suite des inondations)
Intégrité ou banalisation du caractère des secteurs patrimoniaux	→ Cœur de Saint-Urbain → Cœur de Baie-Saint-Paul → Qualité architecturale sur certains chemins en secteur agricole
Paysages des artères commerciales et qualité paysagère des nouveaux développements industriels et commerciaux	→ Route 138, rue Saint-Jean-Baptiste et boulevard Leclerc, à Baie-Saint-Paul → Entrée de village de Saint-Urbain (croissance du tissu industriel)
Atténuation des impacts paysagers de la villégiature	→ Secteurs de chalets et résidences secondaires en forêt, à flanc de colline

2 | 1 Portrait des enjeux sectoriels par territoire

MRC de La Côte-de-Beaupré

Enjeux paysagers prioritaires	Sites ou secteurs pressentis pour le monitorage
Construction sur les littoraux, privatisation des berges et pertes de points de vue	→ Points de vue depuis le littoral nord de l'Île d'Orléans vers la Côte
Paysages le long de la route 138 (qualité de vie et tourisme), (Image des Beaux-Prés : caractère identitaire des prés qui s'étirent jusqu'au fleuve en descendant des terrasses)	→ Parcelles agricoles non protégées en attente de développement
Maintien des paysages agricoles, patrimoniaux ou non	→ Secteur Saint-Joachim / Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente
Maintien et évolution des paysages à caractère patrimonial et des sites patrimoniaux	→ Secteur Saint-Joachim / Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente → Avenue Royale sur toute sa longueur → Cœur de Sainte-Anne-de-Beaupré → Site de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré
Qualité paysagère des artères commerciales	→ Route 138 entre Boischatel et le mont Sainte-Anne
Maintien de percées visuelles stratégiques	→ Sur la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré → Sur l'escarpement de la Côte-de-Beaupré (depuis l'avenue Royale, depuis la route 138)
Transformations générales du paysage liées à l'expansion urbaine **Intégration paysagère des infrastructures touristiques et de villégiature**	→ Point de vue depuis le mont Saint-Anne vers le secteur de Saint-Ferréol-les-Neiges

2 | 1 Portrait des enjeux sectoriels par territoire

MRC de L'Île-d'Orléans

Enjeux paysagers prioritaires	Sites ou secteurs pressentis pour le monitorage
Maintien des paysages agricoles	→ Route du Mitan → Route des Prêtres
Intégrité des paysages littoraux – érosion	→ Pointe Est de l'île d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Intégration de l'infrastructure routière au paysage	→ Site de construction du nouveau pont depuis les hauteurs de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (note : ce site sera déjà « monitoré » par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable)
Pressions sur le littoral et perte du caractère maritime de l'île	→ Tout le tour de l'Île → Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans → Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans → Sainte-Pétronille
Intégration de l'infrastructure touristique et routière au paysage patrimonial de l'île	→ Affichage touristique → Affichage routier et signalisation
Paysages patrimoniaux en général	→ Proposition de se baser sur le travail en photographie aérienne de Pierre Lahoud

2 | 1 Portrait des enjeux sectoriels par territoire

MRC de La Jacques-Cartier

Enjeux paysagers prioritaires	Sites ou secteurs pressentis pour le monitorage
Implantation de résidences secondaires et préservation de la qualité du paysage	→ Développements à proximité de centres récrotouristiques majeurs → Autres secteurs où on observe la construction accrue de chalets et résidences secondaires dans des milieux boisés isolés
Atténuation des impacts paysagers de la villégiature	→ Lac Beauport → Lac Saint-Joseph
Intégration paysagère des activités d'extraction des ressources naturelles	→ Sablières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier → Secteurs des dépôts meubles de l'ouest → Secteurs ciblés par des projets de sablières → Enjeux liés à l'exploitation forestière en milieux montagneux
Intégration paysagère des infrastructures énergétiques	→ Sites ciblés pour la venue de parcs éoliens dans la continuité de la MRC de La Côte-de-Beaupré
Intégration paysagère de projets récréotouristiques	→ Projets en lien avec les stations de ski, terrains de golf, glissades sur tubes, etc.
Déprise agricole, perte de repères visuels (bâtiments) et enfrichement	→ Certains secteurs où l'activité agricole a diminué diminué présentes des friches affectant le maintien de certaines percées visuelles → Implantation de nouveaux bâtiments à la suite de la grippe aviaire
Qualité paysagère et intégration des nouveaux développements résidentiels	→ Sainte-Brigitte-de-Laval → Lac Beauport → Shannon → Fossambault-sur-le-Lac → Stoneham-Et-Tewkesbury
Maintien de percées visuelles stratégiques	→ Sentier des Loups, parc national de la Jacques-Cartier → Mont Wright (vue sur le village de Stoneham)

2 | 1 Portrait des enjeux sectoriels par territoire

Agglomération de Québec

Enjeux paysagers prioritaires	Sites ou secteurs pressentis pour le monitorage
Intégrité des paysages naturels	→ Plage de la Baie de Beauport : interface littorale récréative en mutation. → Plage Jacques-Cartier (Cap-Rouge) : continuité du réseau riverain ouest. → Berges de l'autoroute Dufferin-Montmorency → Rivière Saint-Charles : coulée verte à forte fréquentation → Coulée de Cap-Rouge (sentier du parc de la Coulée) : exemple de paysage naturel en ville. → Rivière Beauport (secteurs boisés encore présents)
Intégrité de panoramas emblématiques	→ Point de vue depuis Lévis : panorama Vieux-Québec Cap Diamant → Terrasse du Chevalier-de-Lévis : vue emblématique UNESCO → Bassin Louise et Cap Diamant → Colline Parlementaire et vue vers le fleuve
Maintien de percées visuelles	→ Route de l'Aéroport (Henri-IV) : vue sur la ville → Vue sur les battures depuis la baie de Beauport
Transformations générales du paysage liées à l'expansion urbaine et à la densification	→ Terrasse Pierre-Dugua-De Mons : densification du centre → Quartier Fleur de Lys : requalification commerciale en quartier mixte → Entrée d'agglomération (est et ouest) → Secteur ExpoCité - Centre Vidéotron : reconversion et mutation urbaine d'importance → Secteur Sainte-Foy Nord (station tramway) : transport structurant
Entrée d'agglomération	→ Autoroute Laurentienne vers le Centre Vidéotron → Pont Pierre-Laporte ou autoroute Félix-Leclerc

2 | 1 Portrait des enjeux sectoriels par territoire

MRC de Portneuf

Enjeux paysagers prioritaires	Sites ou secteurs pressentis pour le monitorage
Intégrité des paysages naturels	→ Lac Simon, Saint-Léonard-de-Portneuf → Vallée Bras-du-Nord → Parc naturel régional de Portneuf, secteur de Saint-Alban, secteur des gorges de la rivière Sainte-Anne → Lac Montauban et alentours → Vallée de la Jacques-Cartier - futur parc régional
Banalisation du caractère patrimonial du paysage de certains cœurs villageois ou urbains	→ Cap-Santé → Neuville → Donnacona → Saint-Raymond
Intégration et qualité paysagère des nouveaux développements	→ Pont-Rouge (route 365 entre le cœur et l'autoroute) → Secteurs ciblés par des mesures de construction de logements, souvent plus denses (Saint-Raymond, Cap-Santé)
Maintien des paysages agricoles et question de la déprise agricole **Évolution des secteurs transformés par la culture de résineux**	→ Saint-Thuribe → Saint-Gilbert → Saint-Ubalde (rang Saint-Achille)
Intégrité des paysages littoraux et riverains	→ Vallées des rivières Sainte-Anne, Bras-du-Nord et Jacques-Cartier (sites précis à déterminer)
Intégration des infrastructures industrielles dans le paysage	→ Aucun site mentionné
Atténuation des impacts et intégration de la villégiature au paysage	→ Lac Montauban, parc naturel régional de Portneuf → Lacs touristiques (Sergent, Sept-Îles) → Rivière-à-Pierre
Évolution générale du paysage urbain **Qualité paysagère des nouveaux développements urbains**	→ Cap-Santé (entre le noyau et Donnacona) → Donnacona (entre le chemin du Roy, la route 138 et l'autoroute 40)
Protection et évolution du paysage de sites patrimoniaux précis	→ Fort Jacques-Cartier → Lac Simon (ensemble bâti et paysager)
Préservation des ouvertures et accès du paysage littoral (pression foncière, perte d'accès, construction)	→ Aucun site mentionné
Maintien de percées visuelles stratégiques	→ Halte routière de Deschambault → Extrémité de la rue Papillon, Cap-Santé

2 | 2 Besoins des partenaires territoriaux

L'Observatoire des paysages est considéré par les partenaires comme un outil de connaissance qui soutiendra l'aménagement du territoire. Il aurait pour objectif de comprendre, mesurer et orienter la transformation des paysages, en fournissant des données pour analyser leur évolution et suivre leurs changements, tout en servant à sensibiliser différents publics aux enjeux paysagers.

Dans la région de la Capitale-Nationale, l'intention est d'utiliser la photographie comparative comme outil principal pour :

1) Sensibiliser les différents acteur.trice.s et le grand public à l'importance de préserver et de valoriser les paysages;
2) Suivre les transformations paysagères en vue d'orienter l'action territoriale;
3) Constituer un fonds documentaire et archivistique sur l'évolution des paysages dans le temps;
4) Fédérer les expertises existantes dans la région, en encourageant les échanges.

À terme, l'OPPCN se voudrait un outil d'étude des paysages, offrant un référentiel commun pour analyser, interpréter et prendre des décisions éclairées en aménagement du territoire.

Bien que chaque MRC ait exprimé des besoins et objectifs spécifiques, cinq principaux besoins émergent des entrevues réalisées auprès des partenaires :

1) **Fournir du contenu pour l'élaboration de documents de planification et de politiques d'aménagement.**
   Par exemple, les données issues de l'Observatoire ont le potentiel de contribuer à orienter les politiques et plans d'aménagement. Il pourrait aider à identifier les paysages à préserver, comme les zones naturelles sensibles ou les sites patrimoniaux, pour les intégrer dans les politiques de protection du patrimoine. De même qu'un Plan de Développement Visuel (PDV) pourrait être enrichi par les données de l'Observatoire et guider des mesures de revitalisation, telles que celles mises en place pour la Route 138 en Côte-de-Beaupré, en optimisant les programmes d'aide à la rénovation ou d'embellissement.
2) **Évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement en lien avec la réglementation, les politiques, etc.**
   Par exemple, les zones soumises à des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pourraient être surveillées pour évaluer si les objectifs d'aménagement sont bien atteints, en se basant sur des données concrètes des structures et de l'intégration architecturale.
3) **Se questionner et mesurer l'impact de la réglementation en vigueur sur les paysages.**
   Avec les nouveaux pouvoirs réglementaires, parfois appelés superpouvoirs, les municipalités disposent d'une plus grande autonomie pour encadrer le développement de leur territoire. Elles peuvent dorénavant autoriser des projets dérogatoires (PPCMOI), imposer des normes d'aménagement ou de densification, protéger des secteurs patrimoniaux, et intervenir directement sur la forme urbaine ou rurale. Dans ce contexte, l'Observatoire des paysages pourrait fournir des données visuelles utiles pour analyser l'effet de ces décisions sur les paysages : transformation de quartiers, perte d'espaces naturels, ou évolution des zones agricoles. Il permettrait également de mieux comprendre l'impact des règlements et des décisions de la CPTAQ sur les pratiques agricoles et le patrimoine bâti rural.
4) **Sensibiliser à l'impact positif ou négatif de la réglementation et des politiques publiques en matière de protection, d'aménagement et de mise en valeur des paysages.**
   L'analyse comparative des séries photographiques prises d'un même point de vue constitue un outil visuel accessible pour sensibiliser différents publics à l'effet des réglementations sur les paysages. En un coup d'œil, ces séries permettent de constater si une mesure réglementaire a entraîné, ou non, des changements perceptibles.

2 | 3 Synergies et initiatives existantes

Moduler l'Observatoire selon les besoins

L'Observatoire devra s'adapter aux réalités locales et aux enjeux que souhaitent prioriser les MRC ou autres acteur.rice.s (ex. développement économique, préservation des milieux naturels, tourisme). Toutefois, la question de la cohérence globale de la démarche émerge, il convient aussi de développer un fil conducteur à l'échelle régionale.

S'arrimer aux initiatives existantes

Plusieurs démarches sont déjà en cours ou ont existé dans la région, et pourraient servir de leviers :

- Atlas des paysages de la CMQuébec ou caractérisations paysagères menées par certaines MRC, dont celle en cours dans l'Agglomération de Québec;
- Atlas des terres agricoles (2018) dans la Capitale-Nationale et la Ville de Lévis;
- Initiatives d'observatoire photographique amorcées dans Charlevoix et sur la Côte-de-Beaupré;
- Réseau des haltes de la Capitale-Nationale;
- Projet de caractérisation des berges (volet fluvial) dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques;
- Projet du Réseau d'observatoires de l'aménagement et du développement durables (piloté par le réseau de l'Université du Québec);
- Le travail réalisé par le centre d'Archives de Charlevoix (plusieurs initiatives de diffusion, potentiel de soutien).

En s'intégrant à ces initiatives, l'OPPCN peut maximiser les retombées et faciliter la collecte de données pertinentes.

2 | 4 Oser la créativité

Un territoire riche en symboles

La région de la Capitale-Nationale occupe une place centrale dans l'imaginaire collectif québécois. Elle est associée à des paysages emblématiques, qu'ils soient urbains (le Vieux-Québec, par exemple) ou ruraux (les villages de Charlevoix, l'Île d'Orléans, etc.).

Des références culturelles, littéraires, historiques et cinématographiques confirment également l'importance de ces lieux, que ce soit dans les œuvres des peintres (Arthur Lismer, Marc-Aurèle Fortin) ou dans des documentaires célèbres (Michel Brault et Pierre Perrault à L'Isle-aux-Coudres).
Un riche corpus d'archives visuelles existe et pourrait, selon les contextes, servir de base pour effectuer des exercices de reprise photographique.

01

02

03

01 Michel Brault et Pierre Perreault à l'Isle-aux-Coudres pour le tournage de *Pour la suite du monde*. ONF, Facebook, 2018.

02 Arthur Lismer, *Village québécois*, 1926 (Saint-Hilarion). Bernier, R., *Un siècle de peinture du Québec.*

03 Marc-Aurèle Fortin, *Saint-Siméon,* 1938. Musée des Beaux-Arts de Montréal

2 | 4 Oser la créativité

Innover dans la mise en valeur des paysages

Le projet d'observatoire peut offrir une vitrine privilégiée pour réinventer la façon de regarder, d'analyser et de faire évoluer les paysages. Cela pourrait inclure :

- Une valorisation culturelle des paysages grâce à des expositions, balados, etc.;
- Des ateliers de création et de prospective pour imaginer des scénarios d'aménagement futur;
- Un dialogue constant entre spécialistes, élus, citoyen.e.s et organismes locaux.

Un récit paysager pour la Capitale-Nationale

Afin de simplifier le choix des points de monitorage paysager et d'assurer une cohérence dans l'exercice à l'échelle de la région administrative, et dans une perspective éventuelle de partage des connaissances aux citoyen.ne.s, il est proposé de présenter les sites en fonction de grands récits à propos des paysages régionaux. Il sera aussi plus aisé pour chacune des MRC de s'identifier aux récits qui la touchent et de tisser des liens entre les différentes MRC qui en partagent. À titre indicatif et provisoire, et en fonction de l'analyse des points de convergence et des particularités des MRC découlant des rencontres avec les partenaires, voici une schématisation des grands récits proposés pour la Capitale-Nationale :

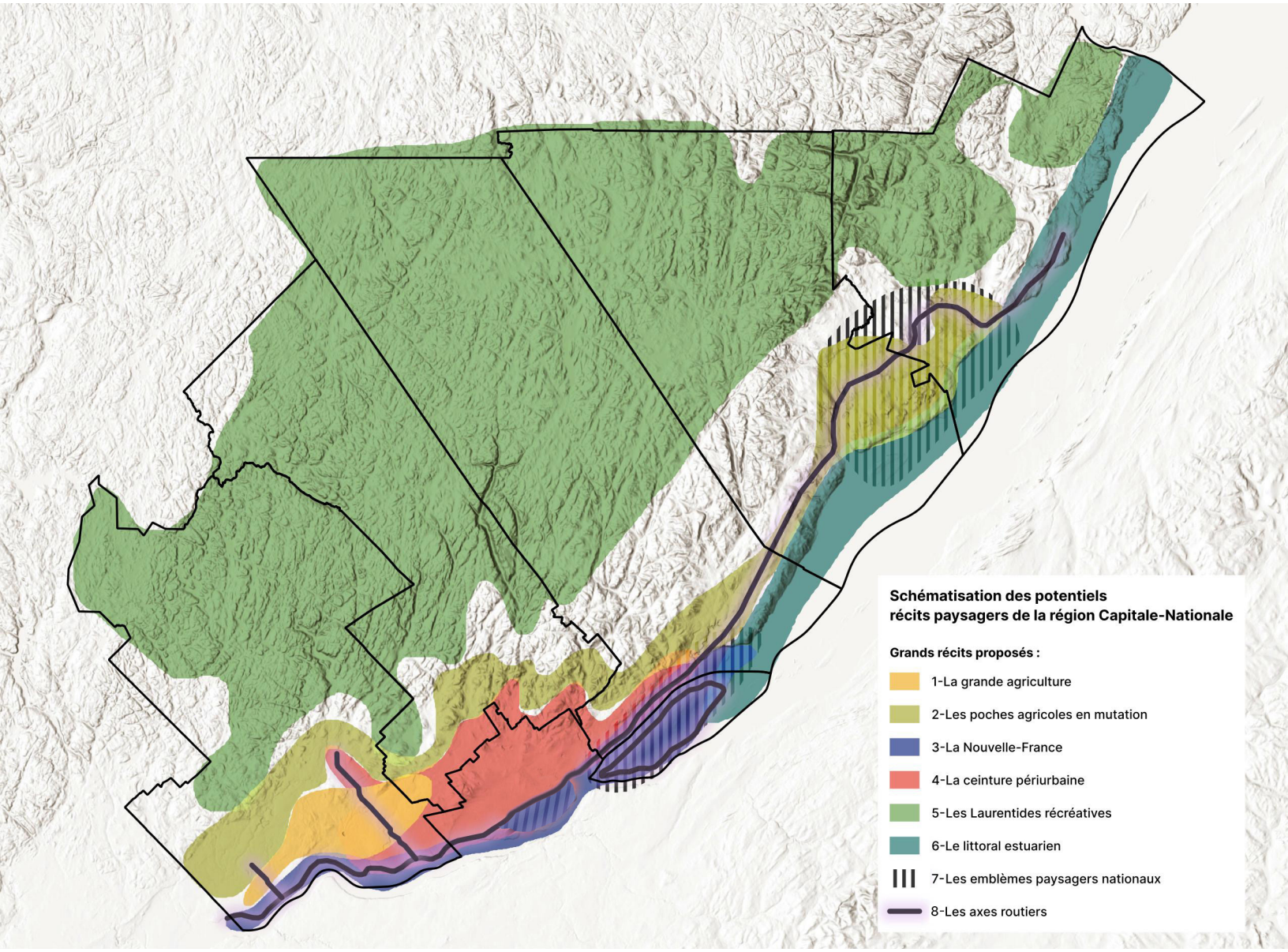

2 | 4 Oser la créativité

1) **La grande agriculture :** présente surtout dans le centre de Portneuf et le sud de La Jacques-Cartier, l'agriculture industrielle est en constante mutation au gré des avancées technologiques, de l'ouverture des marchés et des crises; les points monitorés concernent les changements liés à l'industrialisation et à l'intensification agricole.

2) **Les poches agricoles en mutation :** dès qu'on remonte un peu à la jonction entre les Basses-Terres et le contrefort laurentien, les paysages agricoles s'insèrent dans de petites poches, vallées et sur des plateaux où l'intensification ne peut pas faire son œuvre; il en résulte des paysages le plus souvent à haute valeur patrimoniale et esthétique, mais dont l'équilibre est menacé par l'enfrichement.

3) **La Nouvelle-France :** dans Portneuf, l'Agglomération de Québec, La Côte-de-Beaupré et L'Île-d'Orléans, le Chemin du Roy, l'avenue Royale et le chemin Royal concentrent les plus anciens noyaux villageois et les plus anciennes fermes du pays; il s'agit de paysages patrimoniaux tant villageois, urbains et agricoles exceptionnels, où seules des interventions sensibles au patrimoine devraient prendre place, dans un contexte de pression foncière où le littoral fluvial est pris d'assaut.

4) **La ceinture périurbaine :** tout autour de Québec, entre la plaine et le contrefort, des municipalités autrefois villageoises ou industrielles se mutent en de véritables banlieues (Neuville, Pont-Rouge, Saint-Basile, Saint-Raymond, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, Boischatel, ainsi que la conurbation de Beaupré / Saint-Ferréol-les-Neiges); l'Observatoire photographique des paysages ouvre l'opportunité de constater la qualité des nouveaux milieux de vie qui émergent et de documenter les changements périurbains.

5) **Les Laurentides récréatives :** la quasi-totalité des Laurentides en Capitale-Nationale est constituée de territoires récréatifs (parcs régionaux, parcs nationaux, pourvoiries, réserves fauniques, ZEC, etc.) sillonnés par divers circuits récréatifs motorisés, piétons ou sportifs (randonnée, ski de fond, motoneige, etc.) On retrouve également de nombreux lacs à caractère touristique ou récréatif; comme cette région est aussi fortement prisée pour ses ressources naturelles et énergétiques, le monitorage permettrait d'évaluer la cohabitation entre ces usages du vaste territoire forestier de la Capitale-Nationale.

6) **Le littoral estuarien :** Les MRC de l'estuaire ont souligné de nombreuses préoccupations paysagères liées au paysage côtier, notamment l'érosion, les changements dans la couverture de glace du fleuve, les épisodes de crues et d'inondations, ainsi que la création de nouveaux espaces protégés et récréatifs; le monitorage de quelques sites de l'estuaire pourrait aider à dresser un portrait de ces divers phénomènes.

7) **Les emblèmes paysagers nationaux :** Par leur prévalence dans les différentes sphères de la culture populaire canadienne, les arts et les beaux-arts, des paysages et repères emblématiques, tels que la terrasse Dufferin, l'Île d'Orléans, la chute Montmorency, la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré, Charlevoix, L'Isle-aux-Coudres et le fjord du Saguenay revêtent une importance immatérielle qu'il importerait de monitorer; le point de départ pour l'observation paysagère pourrait prendre racine dans diverses archives (photographie, peinture, récits et littérature, chanson, etc.) ou simplement assise sur des percées visuelles stratégiques que l'on souhaite préserver.

8) **Les axes routiers :** Les partenaires ont été nombreux à souligner la sensibilité particulière de certains axes routiers, que ce soit en raison de leur caractère patrimonial qui nécessite du doigté en matière d'intervention et de développement, ou encore en raison des pressions de développement auxquels ils sont soumis et qui mériteraient qu'on y porte attention; outre les grands tracés historiques (Chemin du Roy, avenue Royale et chemin Royal), on note que certaines routes provinciales et des entrées de ville ont besoin de monitorage afin d'alimenter des stratégies d'intégration au tissu urbain et de bonification paysagère (routes 363, 365 et 138).

3 | Vision et concept d'observatoire

3 | 1 Vision et objectifs

Vision

À la lumière des entrevues réalisées et des éléments de contexte identifiés, la vision et le concept d'observatoire émergent naturellement. Afin de guider la conceptualisation de l'Observatoire et les actions de mise en oeuvre, les membres du comité de travail ont été invités à élaborer un énoncé de vision :

« *L'Observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale est un instrument de veille et de transmission qui s'appuie sur une communauté de pratique forte. Par le monitorage d'une diversité de paysages identifiés, il concilie recherche, compréhension, sensibilisation et appui à la planification afin d'encourager la reconnaissance des paysages et l'émergence d'actions qui en assureront leur pérennité.* »

Objectifs

1. **Créer une mémoire visuelle des paysages**
   Constituer, entretenir et activer un fonds documentaire et archivistique sur les paysages de la Capitale-Nationale, afin de documenter leur évolution dans le temps. Les données recueillies (photos, analyses, témoignages, etc.) sont organisées et conservées dans des formats accessibles, ce qui facilite leur utilisation par des chercheur.e.s, des aménagistes, des élu.e.s et des citoyen.ne.s présent.e.s et futur.e.s.

2. **Analyser, interpréter et lire l'évolution des paysages**
   L'Observatoire développe des outils d'interprétation pour décrypter les paysages, leurs composantes et leurs dynamiques. Il analyse l'évolution des paysages, identifie les tendances, les enjeux et les opportunités.

3. **Mobiliser les savoirs, sensibiliser et éduquer**
   Valoriser la place du paysage dans l'identité régionale et la qualité de vie en proposant des activités de sensibilisation, des formations et des échanges qui renforcent l'engagement citoyen et la conscience collective. En mettant à la disposition du grand public des ressources pédagogiques accessibles, l'Observatoire contribue à éduquer aux enjeux environnementaux, patrimoniaux et culturels liés aux paysages. Il soutient également la mobilisation des savoirs professionnels et scientifiques en s'appuyant sur une communauté de pratique réunissant des intervenant.e.s des MRC, des partenaires de Paysages Capitale-Nationale et du milieu de la recherche.

4. **Valoriser la diversité des paysages**
   Reconnaître et illustrer la pluralité des identités paysagères et des héritages culturels de la région pour encourager leur préservation et leur mise en valeur. En mettant en lumière cette mosaïque d'environnements et d'usages, l'Observatoire contribue à forger une identité territoriale tout en sensibilisant à l'importance de préserver les particularités de chaque milieu.

5. **Appuyer la planification et faire du paysage un levier d'action**
   Les constats et analyses issus de l'Observatoire permettent de guider les politiques publiques et d'outiller les décideur.euse.s et acteur.trice.s locaux.les pour mieux anticiper et gérer les transformations du paysage. L'Observatoire encourage la préservation et la mise en valeur des paysages menacés ou en mutation, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes (municipalités, organismes, population) autour d'initiatives innovantes qui préservent et célèbrent le paysage régional.

3 | 2 Forme d'observatoire proposé

Deux axes fondamentaux définissent l'OPPCN :

1) **L'Observatoire photographique :** un réseau d'itinéraires où, chaque année, les mêmes points de vue sont photographiés dans des conditions identiques de cadrage, de saison et de lumière. Cette méthode fournira le matériel nécessaire pour voir comment les paysages de la Capitale-Nationale se transforment.
2) Pour que les séries photographiques se transforment en décisions éclairées, l'Observatoire s'appuie sur **une communauté de pratique :** un centre de réflexion, d'animation et de conseil réunissant MRC, ministères, chercheur.e.s et praticien.ne.s du paysage. Sa mission : orchestrer le suivi, interpréter les données et catalyser l'action.

L'Observatoire photographique

- **Constituer un réseau représentatif de points de vue :** sélectionner, avec les partenaires, des sites qui illustrent les préoccupations paysagères tout en assurant une représentativité des six MRC, de l'Agglomération de Québec et des corridors routiers du MTMD.
- **Opérer un suivi visuel régulier et comparable :** réaliser chaque année une série normée de prises de vue, dans des conditions de cadrage, de saison et de lumière identiques afin de permettre la comparaison diachronique.
- **Produire des indicateurs qualitatifs :** à chaque séquence photographique, une fiche d'analyse (observation descriptive, grille d'analyse visuelle, etc.) est remplie pour consigner les changements importants au fil du temps et alimenter des analyses, cartes interactives et rapports.
- **Alimenter la planification territoriale :** fournir aux MRC, à l'Agglomération de Québec, à la CMQuébec et aux ministères des constats très concrets sur la nature et la qualité des transformations des paysages visuelles afin d'alimenter la révision des SAD, PMAD, PDV, PIIA et autres outils de planification et de réglementation.
- **Nourrir la mémoire collective et sensibiliser différents publics :** constituer un fonds documentaire ouvert (plateforme web, expositions, publications) illustrant l'évolution des paysages et stimulant une culture paysagère auprès du grand public.
- **Servir de laboratoire pour la recherche et l'innovation :** offrir un corpus réutilisable par les universités et par les organismes œuvrant dans différents domaines touchant à l'aménagement du territoire (environnement, patrimoine, etc).

3 | 2 Forme d'observatoire proposé

La communauté de pratique

- **Une structure adaptable :** conçue comme un réseau modulable, la communauté de pratique peut se déployer sous plusieurs formes (comité de travail, cellules territoriales, groupes ad hoc, etc.). Elle intervient aux moments opportuns du cycle de l'Observatoire et mobilise, selon les besoins, les parties prenantes concernées (MRC, municipalités, universités, organismes citoyens, entreprises, ministères).
- **Élaborer le cadre méthodologique commun :** définir les balises techniques (choix des sites, protocole photo, fréquence, métadonnées, formats de diffusion) garantissant l'homogénéité des séries et la comparabilité.
- **Planifier et coordonner les campagnes photographiques :** établir un calendrier régional, mutualiser les ressources (trousse matériel, etc.), assurer la qualité, le stockage et la sécurité des données.
- **Analyser, interpréter et recommander :** transformer les données visuelles en analyses et diagnostics stratégiques, émettre des avis à destination des élu.e.s et gestionnaires, produire des notes techniques.
- **Assurer une veille et une capitalisation des savoirs et expériences :** animer des ateliers thématiques pour partager les apprentissages et interpréter les données ; intégrer les retours d'expérience afin d'améliorer continuellement le protocole.
- **Stimuler l'action en aménagement, préservation et mise en valeur :** proposer des projets pilotes, des lignes directrices et actions liées aux analyses et constats observés.
- **Développer les partenariats de recherche et d'innovation :** formaliser des ententes avec universités, centres de recherche et organismes professionnels pour co-financer études, stages, etc.
- **Animer la formation et le transfert de connaissances :** organiser ateliers, webinaires et visites terrain pour monter en compétence (élu.e.s, professionnel.le.s, citoyen.ne.s) et créer une culture partagée du paysage.
- **Sensibiliser le grand public :** diffuser les résultats sous des formes attractives (plateforme web, balados, balade).
- **Adopter une posture d'autoréflexivité :** évaluer périodiquement l'efficacité des outils, ajuster les indicateurs, actualiser la liste des sites et des enjeux afin de maintenir la pertinence de l'Observatoire sur le long terme.

L'Observatoire photographique devient à la fois outil de gestion, levier de mobilisation et source de savoirs partagés sur les paysages de la Capitale-Nationale.

3 | 2 Forme d'observatoire proposé

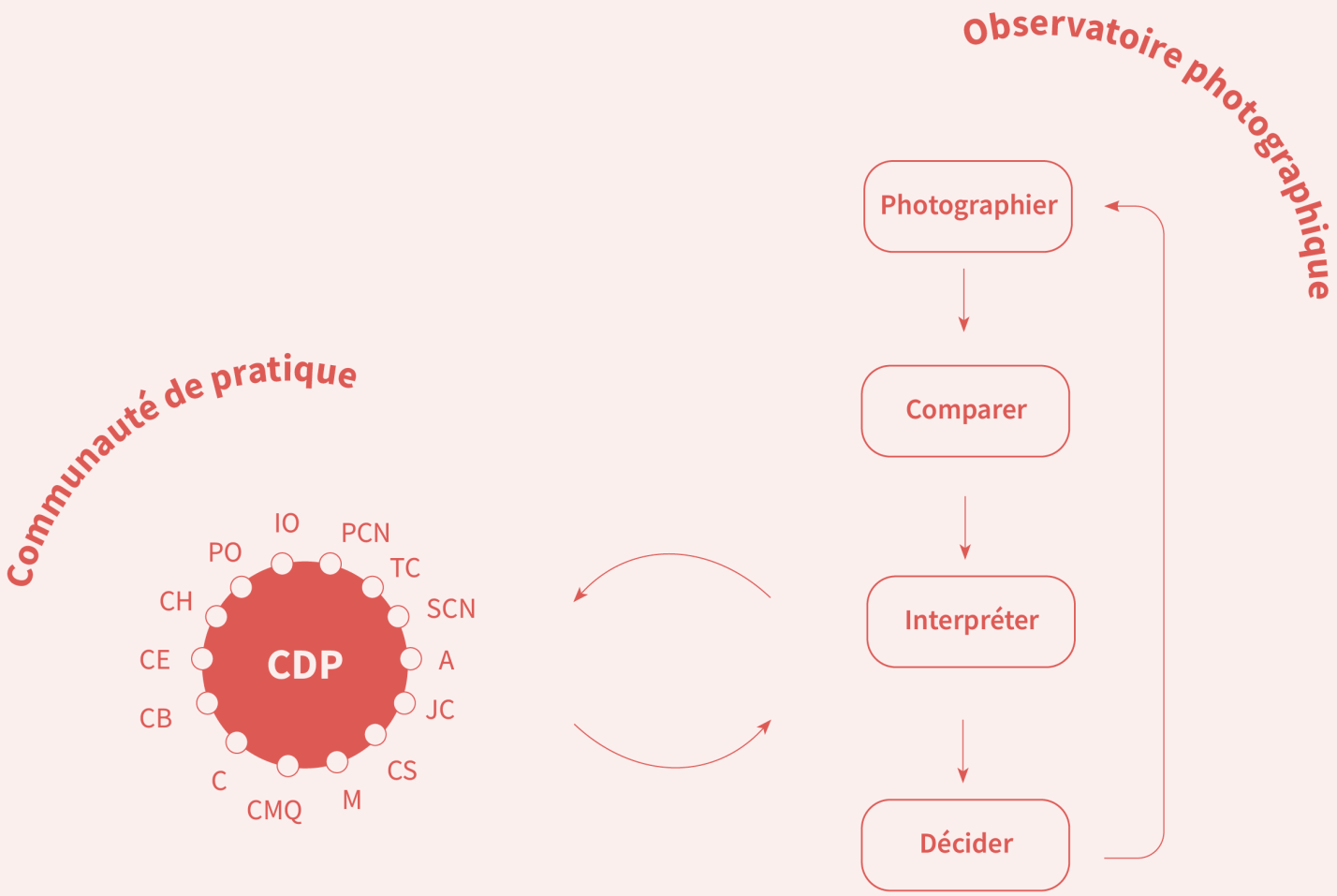

PCN
Paysages Capitale-Nationale

Partenaires territoriaux
A Agglomération de Québec
IO MRC de l'Île-d'Orléans
PO MRC de Portneuf
CH MRC de Charlevoix
CE MRC de Charlevoix Est
CB MRC de la Côte-de-Beaupré
JC MRC de la Jacques-Cartier
CMQ Communauté métropolitaine de Québec

Autres partenaires
C Chercheur.e.s - universités
M MTQMD
SCN Secrétariat de la Capitale-Nationale

CS Consultant.e.s spécialisé.e.s

4 | Structure organisationnelle et gouvernance

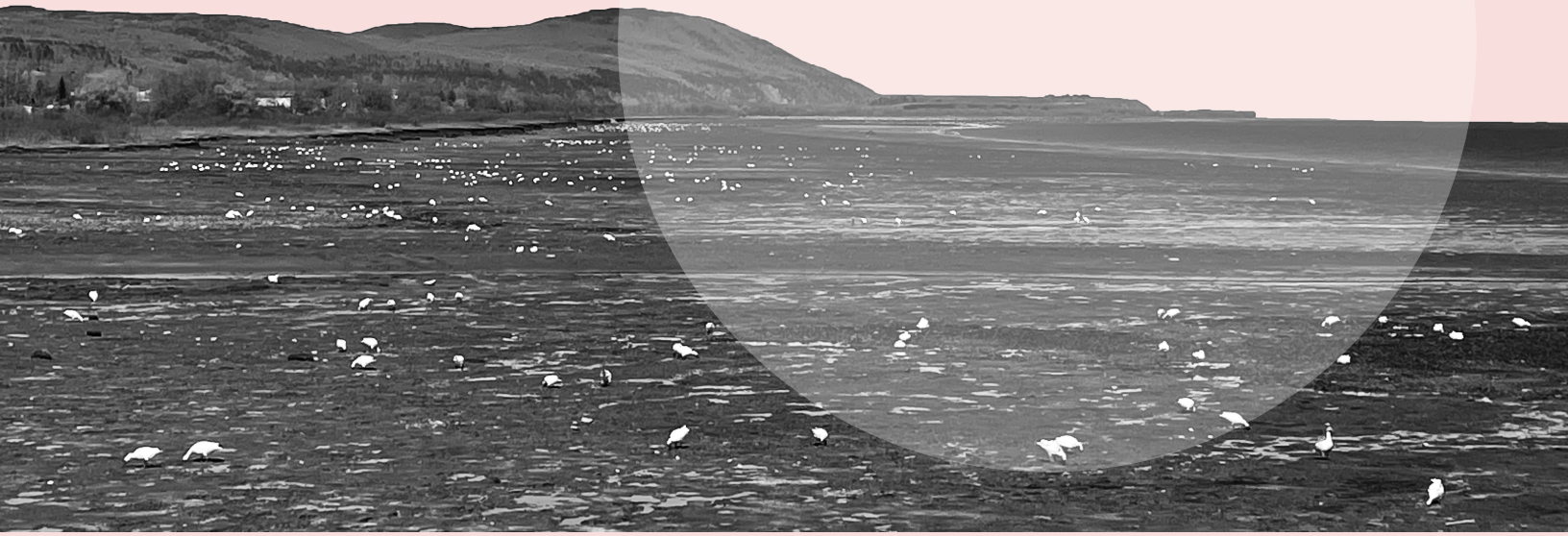

4 | 1 Rôles et responsabilités

Paysages Capitale-Nationale

Paysages Capitale-Nationale joue un rôle central dans la mise en œuvre et la gestion de l'Observatoire. Elle agit comme entité dépositaire en assurant le pilotage du processus : d'une part, en centralisant l'information et encadrant la méthode; d'autre part, elle est responsable de la réception et de la diffusion des données.

Partenaires territoriaux

Les MRC, l'Agglomération de Québec et la CMQuébec via leur représentant.e agissent localement dans la mise en œuvre de l'Observatoire dans le choix des sites et l'analyse des séries photo.

Consultant.e.s spécialisé.e.s

Ils sont impliqués ponctuellement pour leur expertise. À titre d'exemple, réaliser des analyses, formations, concevoir la plateforme de diffusion, etc.

Communauté de pratique

La communauté de pratique est le centre de réflexion vivant réunissant l'ensemble des acteur.rice.s participant.e.s à l'Observatoire.

1) Chargé.e.s de projet de Paysages Capitale-Nationale : coordonne et gère l'animation de la communauté de pratique, la logistique et la communication avec les partenaires
2) Partenaires territoriaux : 1 représentant.e. par territoire
3) Partenaires scientifiques, ministères, etc.
4) Consultant.e.s spécialisé.e.s : programmeur, architecte paysagiste, analystes, etc.

4 | 1 Rôles et responsabilités

Acteur	Mandat	Ressources	Tâches
Paysages Capitale-Nationale	Pilotage stratégique et financier du projet	1 chargé.e de projet (assure la dimension opérationnelle du projet)	→ Porte la vision de l'OPPCN sur 10 ans, responsable de la feuille de la route annuelle → Détient et maintient la plateforme SIG/PostGIS (hébergement, licences CC BY-NC, cybersécurité) / centralise les données → Assure la gestion du projet : plan de communications , convocations, comptes rendus, indicateurs de performance, ententes de services → Gère le budget → Contrôle la qualité des données produites → Responsable du matériel photo
Partenaires territoriaux	Coordination locale	1 responsable désigné par territoire	→ Propose, valide et mettent à jour les sites → Organise et prend les photos un fois par an ou deux fois dans le cas de sites sensibles → Dépose les données sur le serveur local et commun → Remplisse 1 fiche par sites par année → Participe à deux rencontres par an dédiée au projet → Participe au cycle d'interprétation (aux 3 ans) → Diffuse les résultats auprès des acteur.trice.s locaux.les
Consultant.e.s spécialisé.e.s	À cibler selon les besoins	S.O.	→ Réalise les campagnes photo si besoin → Soutien à l'analyse, formation ciblée (Formation en base de données, grille analyse) → Design de la plateforme de diffusion, des expositions, contenu culturel
Partenaires (scientifique, financier, technique)	Conseil en innovation, proposition de méthode, financement	S.O.	→ Apportent du financement (subventions, contributions en nature) → Participent aux rencontres du comité de projet → Donnent un avis scientifique → Pilotent des projets de recherches, stages ou publication en lié au projet)

À noter

→ La collecte terrain et la validation des données relèvent des partenaires territoriaux.

→ Les retours d'expérience des campagnes photo, l'interprétation des données se passent en plénière lors de rencontre du comité de travail.

→ La formation des partenaires territoriaux relève de Paysages Capitale-Nationale.

5 | Structure opérationnelle de l'Observatoire

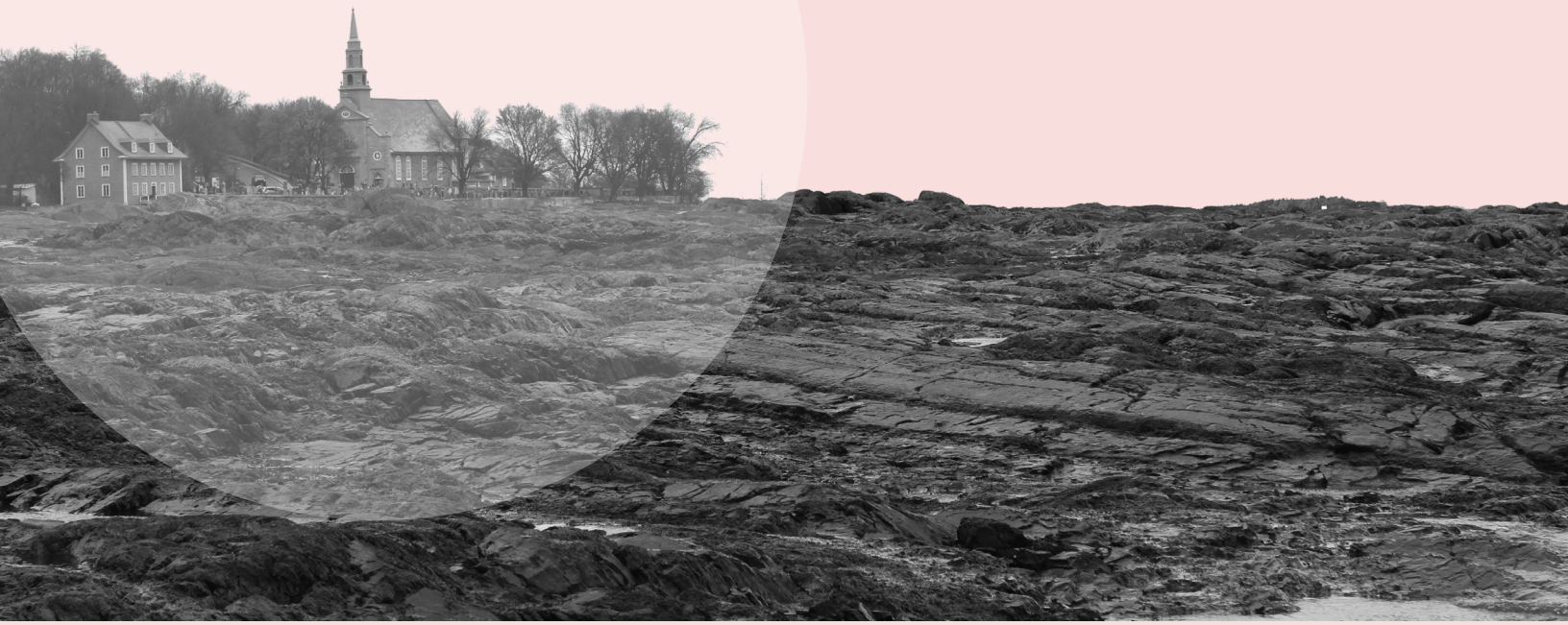

5|1 Campagne photo

Chaque territoire dispose d'un itinéraire photographique défini. Les prises de vue s'effectuent entre juin et fin septembre, périodes qui offrent à la fois une bonne lisibilité du couvert végétal et une lumière homogène.

- Le.la représentant territorial.e suit un protocole technique normalisé pour prendre les photos : point GPS calé, hauteur d'appareil, focale, orientation, doublon RAW/JPEG;
- Sur le terrain, il complète une grille d'analyse (contexte, phénomènes observés, conditions météo) afin de contextualiser immédiatement la photo et de faciliter l'interprétation ultérieure;
- Par la suite, il importe les photographies dans la base de données.

5|2 Indexation et archivage

À la réception des fichiers, le partenaire territorial procède à la vérification (nommage, métadonnées, vérification de la conformité au protocole).

- Chaque point d'observation fait l'objet d'une fiche d'identité, véritable pierre angulaire de la documentation, qui comprend : un identifiant unique, les coordonnées, le ou les sujets visés, le thème paysager, une photo repère (idéalement à 360 °) ainsi que les informations d'accès et de sécurité.
- Les originaux sont archivés sur un serveur local redondé vers le serveur principal de l'Entente, garantissant à la fois sécurité et accès partagé.

5|3 Interpréta-tion

- Une lecture annuelle : une pré-analyse annuelle (IA) et un premier regard des partenaires territoriaux qui détecter et liste toute évolution
- Analyse qualitative approfondie : tous les trois ans, une cellule examine les séries, applique une grille d'indicateurs de suivi et produit une synthèse commentée.

5|4 Diffusion

- Fiche synthèse pour donner un aperçu rapide des évolutions pour nourrir la prise de décision annuelle.
  - 1 fois par an
  - Exemple : 2 pages par territoire : sélection de photo marquantes, indicateurs clés, brève analyse
- Rapport interne : fournir une interprétation pour ajuster des politiques, réglementations, actions.
  - Tous les 3 ans (à chaque cycle complet d'interprétation) : document consolidé réunissant analyses qualitatives et recommandations
- Portail web pour faire vivre la donnée, sensibiliser le grand public.
  - Mise en ligne horizon moyen terme, puis mise à jour continue
  - Plateforme publique présentant les séries photographiques consultables par le grand public; des fiches descriptives interactives pour chaque site; des données ouvertes accessibles pour chercheur.e.s, organismes, professionnel.le.s

6 | Paramètres techniques de l'Observatoire

6|1 Nombre de sites, fréquence des campagnes photo et analyse

L'Observatoire comptera **83 points de vue fixes** répartis proportionnellement entre les territoires : Charlevoix (15), Charlevoix-Est (10), Jacques-Cartier (12), Côte-de-Beaupré (10), Agglomération de Québec (15), Île d'Orléans (6) et Portneuf (15). L'annexe 4 présente le choix des sites par territoire et sera à valider avant de réaliser la 1ère campgane. Le choix des sites est à la discrétion des représentant.e.s territoriaux et peut s'appuyer sur un coprus d'images d'archives existantes.

Chaque site fera l'objet d'une **campagne photographique annuelle** ; les points de vue identifiés comme sensibles seront revisités deux fois par an afin de suivre de près des dynamiques plus rapides ou des pressions particulières afin d'offrir assez de données pour détecter les tendances évolutives.

Les campagnes photographiques seront réalisées par un.e représentant.e.s du territoire selon le protocole défini.

- La définition d'un cadre normatif de prise de vue garantit la comparabilité des photographies d'une année à l'autre. Pour assurer cette comparabilité, le cadre normatif fixe : la position et hauteur de prise de vue au moyen d'un repère permanent et l'utilisation d'un trépied; l'orientation et l'inclinaison consignées (azimut, angle); la focale (standard 35 mm équivalent plein format pour éviter la distorsion); l'enregistrement au format RAW + JPEG haute résolution, la prise de la photographie dans une lumière plutôt homogène (environ autour du midi solaire). Il convient de réaliser les photos d'un site à la même période d'une année sur l'autre et à la même heure.
- Il est recommandé d'utiliser toujours le même matériel afin de réduire les erreurs de cadrage et de faciliter le repositionnement exact des prises de vue. Voici le type de matériel qui peut être utilisé : boîtier hybride plein format robuste aux intempéries; objectif fixe de 35 mm ou équivalent; trépied carbone à rotule graduée; GPS intégré.

Les photos, accompagnées de leurs métadonnées normalisées, seront versées dans une base de données partagée hébergée sur un serveur commun. Paysages Capitale-Nationale demeure propriétaire des photos et des interprétations, tout en garantissant l'accès nécessaire aux partenaires pour leurs propres usages territoriaux.

Une interprétation fine des séries photo se déploie de la manière suivante :

- À la deuxième année pour avoir une première évaluation et validation des points;
- Par la suite, tous les trois ans pour l'ensemble des sites.

Ces cycles d'interprétation mobiliseront le comité de projet et si besoin des professionnel.le.s externes assurant ainsi des lectures cohérentes, comparables et utiles à la décision.

6|2 Le choix du ou de la photographe

Dans un souci d'efficacité et de cohérence méthodologique, le.la représentant.e territorial réalisera l'ensemble des campagnes photo pour son propre territoire avec le matériel qui sera fourni par Paysages Capitale-Nationale.

- Détient la connaissance du territoire et des sites à monitorer;
- Cohérence des séries photographiques : même qualité d'image, application du protocole unique.

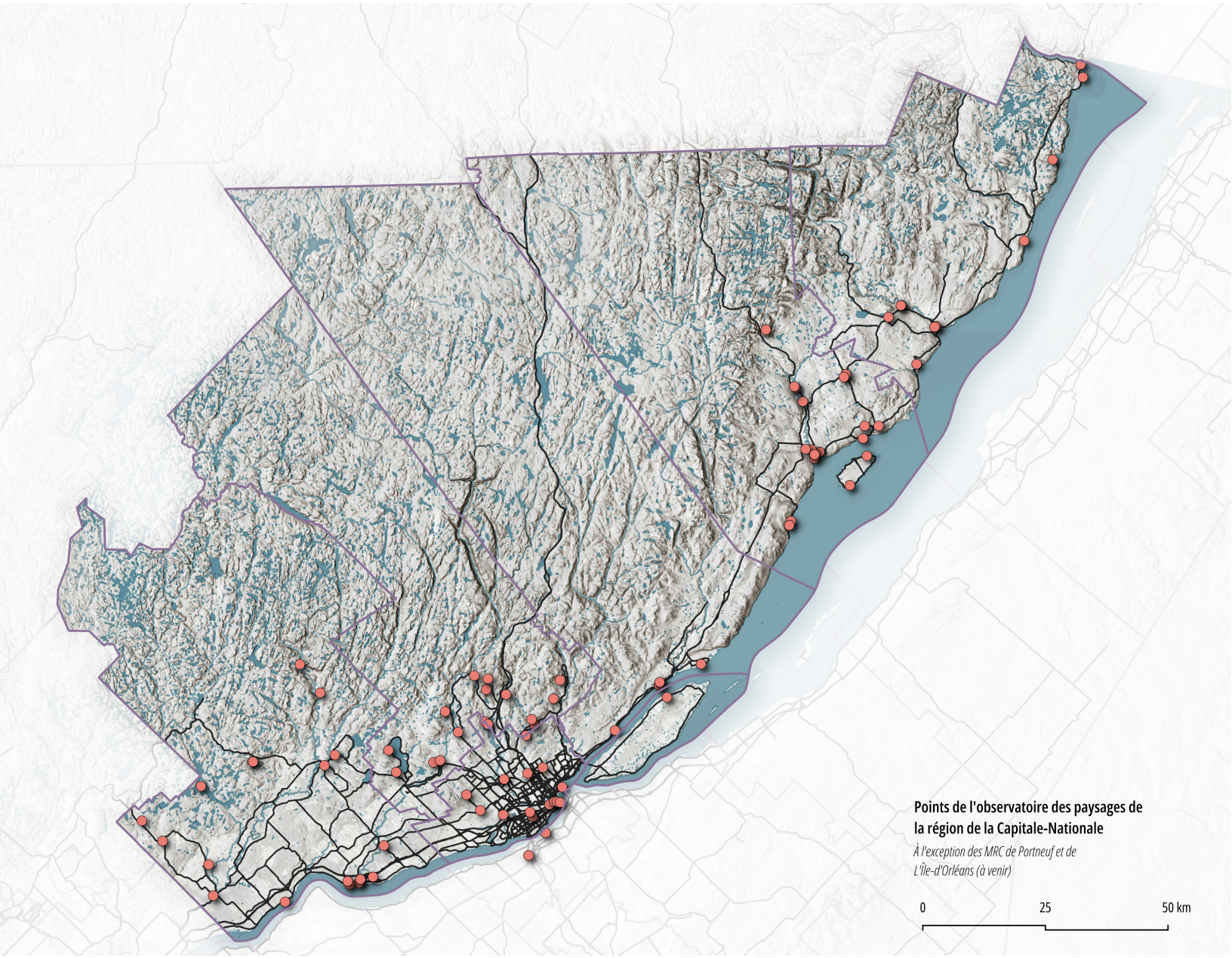
Points de l'observatoire des paysages de la région de la Capitale-Nationale
À l'exception des MRC de Portneuf et de L'Île-d'Orléans (à venir)
0
25
50 km

6 | 3 Gestion des données

La gestion des données constitue une composante essentielle de l'Observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale. Elle garantit la pérennité, la qualité ainsi que l'accessibilité des contenus produits, comme les photographies, les métadonnées, les analyses. Cette gestion se traduit par la mise en place de trois éléments : le stockage sécurisé, la normalisation et la mise en valeur des données.

Une plateforme de stockage des données

- Les données sont stockées sur un serveur régional géré par l'organisme gestionnnaire de Paysages Capitale-Nationale ici Développement-Côte-de-Beaupré, avec une sauvegarde des données sur un disque dur physique.
- Le stockage des données peut être un simple dossier partagé, mais il est recommandé que la base de données soit spatiale, car les points de vue et les photos produites sont des données géographiques (PostGIS), ce qui permet de les visualiser, analyser et manipuler dans les logiciels cartographiques comme QGIS ou ArcGis.
  - Les photographies et leurs métadonnées sont versées dans le serveur.
  - Le serveur PostGIS permet de stocker et structurer les données géographiques.
- Ces données peuvent ensuite être :
  - analysées et visualisées dans QGIS ou ArcGIS;
  - diffusées sur un portail web public;
  - utilisées pour produire des rapports, cartes et fiches d'analyse.

Normes et métadonnées

Pour qu'une photo prise aujourd'hui reste trouvable, consultable et ré-analysable dans dix ans, elle doit être accompagnée d'un jeu de métadonnées normalisé : c'est-à-dire décrit avec les mêmes champs, les mêmes noms et les mêmes unités que toutes les autres images de l'Observatoire. La normalisation des données est l'élément qui permettra de rendre les photos intemporelles et transformera les données en des données durables, partageables et exploitables. Elle garantit que chaque photo recueillie devient un indicateur fiable, rapidement interprétable. Chaque photographie est accompagnée d'un ensemble de métadonnées standardisées incluant :

- Site_id, coordonnée GPS, date UTC (AAAAMMJJ);
- Appareil utilisé, focale, météo;
- Objectifs de monitorage, thème / récit paysager, droits d'usage.

Indexation et archivage

Une fiche d'identité est créée pour chaque point de vue : elle constitue le socle documentaire (photo repère, description du site, consigne d'accès et sécurité, historique des campagnes). L'indexation permet d'effectuer des recherches multicritères (par territoire, thème, objectif de monitorage).

6 | 3 Gestion des données

Vérification

Les représentant.e.s territoriaux assurent une première vérification de la conformité au protocole avant l'importation des données sur le serveur ; c'est-à-dire qu'ils vérifient la qualité de la photo, le cadrage, le format, le nommage, etc.

Partage des données

Les données sont exportables dans des formats ouverts (CSV, JPEG) pour permettre leur réutilisation.

6 | 4 Protocoles et indicateurs d'analyse

L'analyse des données visuelles repose sur une lecture systématique des photographies produites lors des campagnes annuelles. Elle vise à transformer un corpus d'images en indicateurs pertinents pour la compréhension des évolutions paysagères.

Indicateurs qualitatifs

À chaque nouvelle photo, la personne chargée des analyses complète une grille visuelle standardisée qui note l'ampleur du changement observé. Cette grille comprend :

Un indicateur d'intensité du changement :

- **0 = aucun changement visible**
- **1 = changement mineur**
- **2 = changement modéré**
- **3 = changement majeur**

Une typologie du(des) changement(s) observé(s) qui permet d'identifier le(les) phénomène(s) de changement :

- **Végétation**
- **Bâti**
- **Infrastructures**
- **Usages**
- **Etc.**

L'analyse de base est effectuée par les partenaires territoriaux, et bonifiée tous les trois ans par une interprétation plus approfondie.

Fréquence d'interprétation

- **Points de vue standards :** une lecture approfondie est réalisée tous les trois ans à partir de la deuxième année.
- **Points de vue sensibles :** une lecture annuelle est effectuée pour permettre la prescription de recommandations rapides et des réponses adaptées.

Chaque cycle d'interprétation donne lieu à un processus collectif pour valider les constats et affiner les recommandations

Production de livrables

Les résultats des analyses sont mis en forme selon plusieurs formats adaptés aux usages :

- **Fiches synthèses par MRC :** document concis présentant une sélection de photos représentatives, les constats d'évolution selon les objectifs de monitorage - fréquence une fois par 1 an.
- **Un rapport complet** pourrait être également produit, incluant une interprétation croisée des données, des recommandations pour la planification territoriale - fréquence 3 ans.

6 | 5 Feuille de route annuelle

Temps	Objectifs	Activités clés	Responsable
Temps 1 : campagne terrain	Lancer le cycle annuel de monitorage	→ Prise de vue selon le protocole → Sauvegarde des données	• Représentant.e territorial.e
Temps 2 : vérification et importation	Assurer la qualité et conformité des données collectées	→ Vérification du cadrage et de la résolution des photos → Importation dans la base de données régionale	• Représentant.e territorial.e
Temps 3 : analyse des données	Produire une lecture qualitative des transformations observées	→ Remplir la fiche d'analyse → Pré-lecture / analyse locale et lecture croisée des séries photo	• Représentant.e territorial.e
Temps 4 : rencontre de la communauté de pratique	Transformer les observations locales en diagnostics collectifs	→ Lecture collective des données → Discussion sur les changements observés → Formulation de recommandations	• Tous.tes les représentant.e.s des territoires • Chargé.e de projet de Paysages Capitale-Nationale
Temps 5 : Diffusion	Restituer les résultats	→ Note de synthèse régionale → Fiches de synthèse par MRC → Rencontre bilan annuelle de Paysages Capitale-Nationale → Mise à jour de la plateforme	• Chargé.e de projet de Paysages Capitale-Nationale

7 | Balisage financier

7 | Balisage financier

La création et le fonctionnement de l'Observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale (OPPCN) reposent sur une structure souple, mais rigoureuse, combinant des ressources financières relativement modestes à un apport en nature de la part des partenaires impliqués. Le présent balisage financier vise à estimer les coûts liés :

- au démarrage de l'Observatoire (mise en place des outils, de l'organisation, des premiers tests et de l'équipement) ;
- à son fonctionnement annuel (coordination, réalisation des campagnes photographiques, analyse, animation et diffusion des résultats).

L'évaluation préliminaire des coûts repose sur une méthode hybride qui combine :

- L'investissement en temps de travail des personnes déjà en poste au sein des organisations partenaires, en particulier :
  - le ou la chargé.e de projet de Paysages Capitale-Nationale;
  - les 7 représentant.e.s territoriaux désigné.e.s;
  - Ce temps de travail constitue un apport en nature, c'est-à-dire une contribution non monétaire, mais essentielle à la viabilité du projet.
- Les dépenses financières réelles, ou apports en argent, nécessaires pour faire appel à des expertises externes (ex. : conception graphique, formation), acquérir du matériel spécifique (ex. : appareils photo) ou maintenir les infrastructures numériques (ex. : base de données partagée).

Cette double approche permet de minimiser les besoins financiers directs tout en assurant la mise en œuvre du projet.

7 | 1 Évaluation préliminaire des coûts

Coût initial de démarrage

Avant de pouvoir lancer pleinement l'Observatoire, plusieurs étapes de préparation sont nécessaires. Ces dépenses de démarrage permettent de mettre en place les bases techniques, méthodologiques et organisationnelles du projet Le tableau ci-dessous présente les principales étapes de démarrage ainsi que les ressources associées.

Poste budgétaire	Description	Responsable	Moy. heures (apport en nature)	Estimation
Coordination	Suivi de projet, appui aux partenaires, organisation des rencontres, recherche de financement, etc.	Paysages Capitale-Nationale - chargé.e de projet	**243 h.**	S.O.
Création des outils de base	Élaboration de fiches, guides et protocoles pour documenter les points de vue	Paysages Capitale-Nationale - chargé.e de projet	S.O.	**8 000$**
Paramétrage et mise en place d'une base de données	Mise en place d'un système informatique partagé pour organiser l'information	Paysages Capitale-Nationale - chargé.e de projet	S.O.	**4 500$**
Validations des points de vue	Validation des sites. Test sur un échantillon dans chaque territoire	Représentant.e.s territoriaux	**24 h. / territoire**	S.O.
Formation du comité de travail	Apprentissage des outils et méthodes d'analyse des paysages	Paysages Capitale-Nationale - chargé.e de projet	**9 h. / territoire**	**7 000$**
Achat d'équipement matériel photo	2 appareil photo complet (et accessoires)	Paysages Capitale-Nationale - chargé.e de projet	S.O.	**5 000$**
Frais d'accompagnement et imprévus	Adaptation à d'éventuels ajustements ou besoins ponctuels	Paysages Capitale-Nationale - chargé.e de projet	S.O.	**2 900$**

Total estimatif pour la phase de démarrage :

- **Coûts :** 22 400$.
- **Paysages Capitale-Nationale :** 243 h.
- **Représentant.e. territorial.e :** 33 h.

7 | 1 Évaluation préliminaire des coûts

Coût annuel de fonctionnement

Une fois l'Observatoire mis en place, certaines dépenses sont à prévoir chaque année pour assurer son bon fonctionnement. Ces coûts couvrent les activités essentielles à la coordination, la collecte d'information sur le terrain, l'analyse, la diffusion et l'animation du réseau de partenaires.

Voici, dans le tableau ci-bas, les principales composantes de ce budget de fonctionnement.

Poste budgétaire	**Description**	**Responsable**	**Moy. heures** (apport en nature)	**Estimation**
Coordination	Planification annuelle, organisation des rencontres de travail, recherche de financement, vérification	Paysages Capitale-Nationale - chargé.e de projet	**57 h**.	S.O.
Campagnes de prises de vue	Visite 1 fois par an pour prendre les prises de vue, remplir les fiches, téléverser les photos sur la base de données, synthèse.	Représentant.e.s territorial.e.s	**22 h. / territoire**	**2 000$**
Maintenance de la base de données et du matériel photo	Hébergement serveur, mise à jour SIG, gestion des sauvegardes et assistance technique	Paysages Capitale-Nationale - chargé.e de projet	S.O.	**3 000$**
Rencontre du comité de travail	Rencontres thématiques et accompagnement au besoin des partenaires territoriaux 2 par année	Représentant.e.s territorial.e.s	**4 h. / territoire**	S.O.
Diffusion des résultats	Production de fiches synthèses, rapport annuel, rencontre de bilan annuel	Paysages Capitale-Nationale - chargé.e de projet	**13 h.**	S.O.

Total estimatif pour le fonctionnement annuel :

- **Coûts :** 2 333$
- **Paysages Capitale-Nationale :** 57 h.
- **Représentant.e territorial.e :** 26 h.

Total estimatif pour l'interprétation des séries photo aux trois ans:

- **Coûts :** 27 135$
- **Paysages Capitale-Nationale :** 45 h.
- **Représentant.e territorial.e :** 30 h.

Coût annuel estimé pour les campagnes photographiques

Si l'Observatoire devait faire appel à un photographe professionnel externe pour réaliser une campagne photo (83 sites), un budget spécifique serait à prévoir. Pour documenter les 83 sites retenus et effectuer les premiers traitements des images, les coûts pourraient varier selon l'expérience du ou des photographes et les conditions de déplacement :

- **Estimation préliminaire : 25 600 $**

Montant inclut la prise de vue sur le terrain + la complétion des fiches.

7|2 Financement actuel confirmé

À ce jour, le projet d'Observatoire bénéficie d'un budget confirmé de 53 725$ pour 2025-2028. Ce financement constitue un levier initial permettant d'engager les premières étapes de démarrage. Il pourra être bonifié selon la mise en œuvre du projet, tout en poursuivant les démarches de recherches de financement auprès de partenaires et programmes financiers identifiés.

7|3 Montage financier

La mise en place et le fonctionnement de l'OPPCN a le potentiel de reposer un montage financier diversifié, combinant soutiens publics, territoriaux et académiques.

- **Programmes gouvernementaux :** plusieurs programmes peuvent être sollicités pour appuyer la mise en oeuvre et les actions de l'OPPCN :
  - Programme sectoriel des ministères : MELCCFP, MAMH, MCC, MAPAQ, MTMD;
  - Fonds ciblés : adaptation aux changements climatiques, patrimoine culturel.
- **Partenariats territoriaux :** la contribution des instances locales et régionales est également envisagée :
  - Apport en nature : notamment sous forme de temps de personnel ou de soutien logistique local;
  - Apport financier de la CMQuébec.
- **Paysage Capitale-Nationale :** contribution du ou de la chargé.e de projet
  - Apport en nature : notamment sous forme de temps de personnel ou de soutien en coordination.
- **Appuis académiques et à la recherche :** le projet peut s'appuyer sur des partenaires avec le milieu de la recherche :
  - Subvention d'organisme subventionnaire :
    - Fonds de recherche du Québec, Société et culture (FRQSC) pour soutenir des projets liés aux transformations territoriales, à la culture et à la participation citoyenne
    - Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) pour des initiatives de recherches collaborative, de co-construction de savoirs
  - Collaboration universitaire : stage, projet de recherche. La Chaire Paysage et Environnement de paysage de l'Université de Montréal est identifié comme appui potentiel à la démarche.

8 | Synthèse

8 | Synthèse

Afin de clarifier et structurer l'ensemble des composantes de l'OPPCN, le tableau ci-dessous propose une vue d'ensemble synthétique du dispositif d'observatoire envisagé. Il présente les principales dimensions du projet : objectifs, méthodes, outils et budget préliminaire. L'OPPCN tel qu'il est développé est certes un dispositif régional ambitieux, mais réaliste, à condition d'assurer une bonne coordination, des outils normalisés et centralisés, l'implication des représentant.e.s territoriaux et un financement récurrent.

Volet	Contenu
Vision	L'Observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale est un instrument de veille et de transmission qui s'appuie sur une communauté de pratique forte. Par le monitorage d'une diversité de paysages identifiés, il concilie recherche, compréhension, sensibilisation et appui à la planification afin d'encourager la reconnaissance des paysages et l'émergence d'actions qui en assureront la pérennité.
Objectifs principaux	→ Suivre l'évolution des paysages régionaux → Appuyer la planification et les politiques d'aménagement → Sensibiliser et mobiliser les acteur.rice.s du territoire
Gouvernance	→ Paysages Capitale-Nationale via un.e chargé.e de projet : coordination générale → Communauté de pratique via son comité de travail : réflexion, analyse, partage des connaissances et diffusion → Partenaires territoriaux via leur représentant.e.s territoriaux : collecte, analyse
Méthode choisie	→ Reprises photographiques *in situ* 1 fois par année depuis des points de vue fixes → Production de série photographique pour un même site et comparaison des photographies → Analyse qualitative standardisée via la mise en place d'une grille et typologie des changements
Couverture territoriale et sites	→ 83 points de vue répartis proportionnellement en Capitale-Nationale
Méthode de collecte	→ Photographies réalisées par les représentant.e.s territoriaux ou consultant.e. externe → Vérification et compléter une fiche / grille d'analyse à chaque prise de vue par les représentant.e.s territoriaux
Outils de collecte	→ Appareil photo pour chaque territoire avec protocole commun → Grille d'analyse visuelle standardisée → Jeu de métadonnées normalisées
Analyse	→ Lecture annuelle pour chaque territoire → Lecture approfondie aux trois ans par le comité de travail et soutien de consultant.e.s → Typologie des changements et cotation des changements par le comité de travail
Livrables	→ Fiches synthèses par MRC (annuelles) → Note régionale et rapport (tous les 3 ans) → Plateforme web (horizon 5 ans) si levier financier disponible → Présentation rencontre annuelle et aux trois ans de Paysage-Capitale-Nationale
Formation	→ Formations à cibler au démarrage du projet
Partenaires clés	→ MRC et Agglomération de Québec → CMQuébec, MTMD, Secrétariat à la Capitale-Nationale → Universités → Consultant.e.s spécialisé.e.s
Diffusion	→ Rapports, fiches → Rencontre annuelle (bilan)) et aux trois ans de Paysage Capitale-Nationale (renouvellement de l'Entente) → Plateforme publique
Budget	→ Coûts de démarrage minimal : 22 440$ + apport en nature (h) → Coûts de fonctionnement annuel minimal : 2 333$ + apport en nature (h) → OPTION Coûts annuels pour photographe professionnel.le : 25 647$ → Coûts supplémentaires à planifier selon le déploiement du projet

8 | Synthèse

Portée du projet

- L'OPPCN constitue un outil régional de suivi de l'évolution des paysages, formé par un réseau de 83 points de vue et représentant les grands paysages de la région.
- Il vise à documenter les transformations, alimenter les politiques d'aménagement et renforcer la culture paysagère locale et régionale.
- Il repose sur une méthodologie commune à tous les territoires de la région et est porté par les partenaires territoriaux.

Limites du projet

- **Les capacités locales variables :** les ressources humaines et techniques disponibles dans les MRC sont inégales, ce qui peut limiter l'autonomie souhaitée.
- **La charge organisationnelle :** le succès de la démarche repose sur l'implication des représentant.e.s territoriaux : un maintien rigoureux du calendrier, la prise des photos et le stockage des données.
- **La gouvernance :** bien que l'autonomie territoriale soit souhaitée, l'ensemble des partenaires pointe vers un besoin de centralisation par Paysage Capitale-Nationale. L'équilibre est à trouver entre autonomie territoriale et coordination centralisée.
- **Le matériel non standardisé :** il est crucial d'assurer une uniformité technique (appareil, focale, qualité d'image) pour garantir la comparabilité des prises de vue et la fiabilité des analyses.

Conditions de réussite

Pour garantir le succès de l'OPPCN, les éléments suivants sont nécessaires :

- **Gouvernance solide :**
  - Mandat pour Paysages Capitale-Nationale : cadre méthodologique, animation, archivage;
  - Responsabilités formalisées des représentant.e.s territoriaux pour la collecte et la pré-analyse.
- **Protocole et outils communs :**
  - Guide photographique et matériel normalisé;
  - Modèle de fiche commun et jeu de métadonnées normalisées;
  - Constance du suivi : respect des cycles annuels.
- **Ressources et compétences**
  - Montage financier diversifié (53 k$ confirmé + programmes ministériels + partenaires universitaires);
  - Plan de formation initial (ex. : protocole photo- gestion BD ; lecture paysagère).
- **Intégration dans la planification**
  - Arrimage aux cycles de révision des SAD/PMAD et aux indicateurs de suivi réglementaire.
  - Utilisation démontrée des livrables pour éclairer décisions (ex. limites corridors visuels, PIIA, etc.).
- **Suivi et amélioration continue**
  - Évaluation annuelle (respect du protocole, données complètes);
  - Revue aux trois ans de la méthodologie ; ajustement du réseau de sites et des indicateurs si nécessaire.

9 | Plan de mise en oeuvre

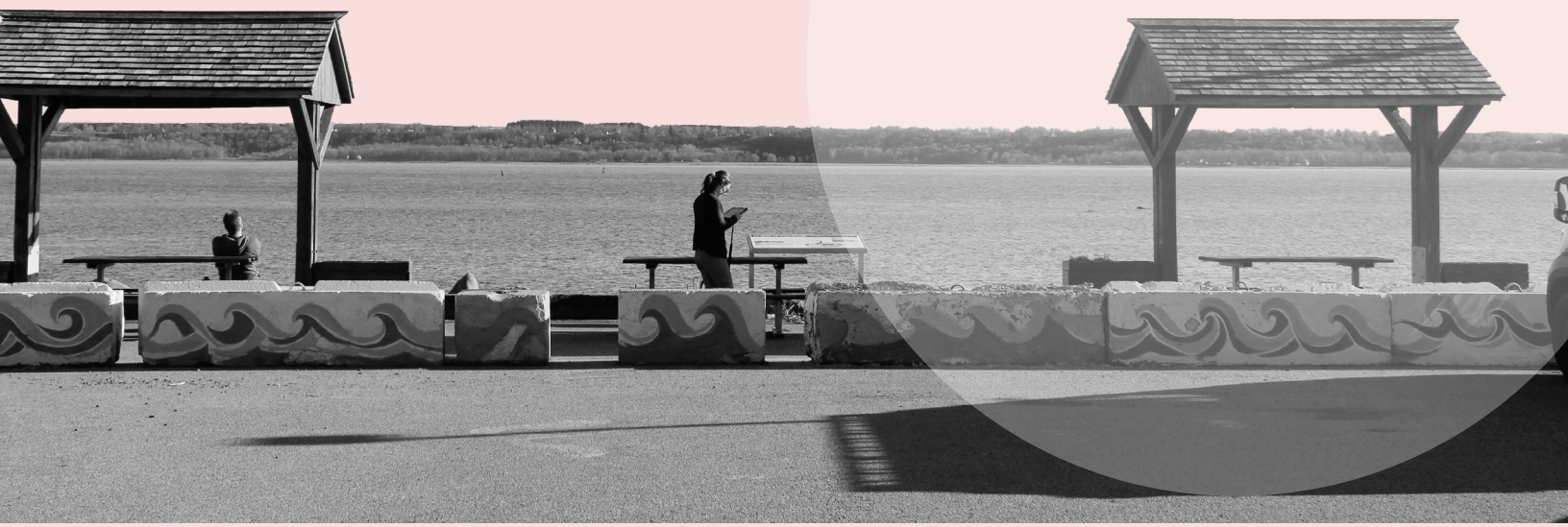

9 | Plan de mise en oeuvre

Le plan de mise en œuvre qui suit traduit en feuille de route opérationnelle le concept d'Observatoire, son étude de faisabilité ainsi que le balisage financier. Elle s'appuie sur :

- Une capacité de financement déjà confirmée de 53k$ (2025-2027), qui sert de levier initial pour les étapes de démarrage, avec reconduction minimale aux trois ans;
- Une estimation préliminaire des coûts de démarrage (22 400$) et de fonctionnement annuel (2 333 $ + 25k$ si photographe externe), et l'apport en nature des partenaires;
- La structure de gouvernance hybride proposée : coordination centralisée par Paysages Capitale-Nationale, communauté de pratique, représentants territoriaux et partenaires scientifiques.

Cinq phases de développement sont proposées permettant de mettre en place l'Observatoire et de sécuriser le financement de base évalué, puis monte en puissance pour intégrer l'Observatoire aux politiques publiques et l'ouvrir au grand public.

Chaque phase combine : objectifs, livrables mesurables, mécanismes d'apprentissage collectif et jalons de financement aux trois ans afin d'assurer la viabilité du dispositif sur dix ans.

9 | 1 Planification stratégique : les grandes lignes

Phase 1 - Préparation (2025)

- **Actions clés :** valider le cadre de gouvernance, mobiliser les partenaires, finaliser les protocoles et la trousse d'outils, valider la liste des 83 sites, réaliser le montage financier de démarrage (horizon de 3 ans)
- **Livrables :** ententes officielles pour le projet, trousse d'outils (prise de vue, indexation, archivage), itinéraires par territoire, calendrier.

Phase 2 - Lancement (2026-2027)

- **Actions clés :** former les représentant.e.s territoriaux, créer la base de données, phase de test des outils, réaliser la 1re et 2e campagne photo, premier cycle d'interprétation, ajuster protocoles et sites au besoin, préparer la campagne de financement triennale.
- **Livrables :** deux séries d'images, fiches d'analyse par territoire, plateforme interne, rapport d'évaluation et recommandations, rencontres du comité de projet (2), premier bilan à l'Évènement Paysage Capitale-Nationale en 2027.

Phase 3 - Déploiement (2028-2031)

- **Actions clés :** conduire les 3e, 4e et 5e campagnes photo, lancer le deuxième cycle d'interprétation, amorcer la collaboration scientifique, valoriser les séries photo auprès du grand public.
- **Livrables :** trois séries d'images, fiches d'analyse par territoire, rapport d'évaluation et recommandations, plateforme ou dispositif de diffusion publique, rencontres du comité de projet (2), deuxième bilan à l'Évènement Paysage en 2031.

Phases 4 - Consolidation et valorisation (2032-2034)

- **Actions clés :** tester l'intégration des résultats dans les politiques publiques et outils d'urbanisme, conduire les 6e, 7e et 8e campagnes photo, lancer le troisième cycle d'interprétation, animer la communauté de pratique, préparer la campagne de financement triennale.
- **Livrables :** trois séries d'images, fiches d'analyse par territoire, ateliers thématiques, indicateurs d'utilisation dans les documents de planification, troisième bilan à l'Évènement Paysage en 2034.

9 | 1 Planification stratégique : les grandes lignes

Phase 5 - Pérennisation et rayonnement (2035-2037)

- **Actions clés :** inscrire durablement l'OPPCN dans les politiques régionales, lancer des projets pilotes (expositions, conférences, applications pédagogiques), conduire les 9e, 10e campagnes photo, préparer la reconduction ou non du projet.
- **Livrables :** projet de rayonnement (expos, conférences), lancer le quatrième cycle d'interprétation, quatrième bilan à l'Évènement Paysage en 2037, documentation des impacts et bonnes pratiques.

À terme, l'OPPCN deviendra un levier stratégique d'aide à la planification et un vecteur de valorisation culturelle, offrant aux partenaires et aux citoyen.ne.s une lecture vivante et partagée de l'évolution des paysages.

10 | Conclusion

10 | Conclusion

L'étude de faisabilité démontre qu'un Observatoire photographique des paysages pour la Capitale-Nationale est non seulement pertinent, mais réalisable à court terme : les partenaires territoriaux souhaitent le projet, un montage financier de démarrage est assuré (53 725$ sur 2025-2028) et une méthode a été formalisée. En s'appuyant sur un réseau de 83 points de vue fixes, une gouvernance pilotée par Paysage Capitale-Nationale, l'apport en ressources humaines des partenaires territoriaux et une planification stratégique en 5 étapes, l'OPPCN constitue un levier concret pour :

- Suivre les dynamiques de transformation des paysages et comprendre l'impact des politiques publiques;
- Éclairer la planification territoriale et la prise de décision des MRC et de l'Agglomération de Québec en matière d'aménagement;
- Valoriser l'identité culturelle de la région auprès du grand public.

La réussite du projet repose sur quatre étapes :

- Adoption formelle du cadre de gouvernance et signature des ententes entre partenaires;
- Mobilisation des ressources humaines : confirmation de la participation d'un.e représentant.e territorial.e pour participer au projet (moy. calculée de. 36h. par an) ; confirmation d'une personne à la coordination du projet;
- Lancement de la préparation et formations techniques, test avant la première campagne photo (printemps-été 2026);
- Bouclage financier triennal (2027-2031) : lancement des démarches dès l'hiver 2026.

Pour conclure, l'Observatoire n'est pas seulement un dispositif de prise de vue de paysages destinée à suivre l'évolution des paysages ; c'est un projet collectif pensé pour et par le territoire. Il offre à la région la possibilité de raconter et de se projeter à travers la transformation de ses paysages, tout en dotant les collectivités d'un outil visuel d'aide à la décision. Il ne reste qu'à mettre en branle la feuille de route et mobiliser, chacun.e selon ses moyens humains et financiers, les contributions nécessaires pour faire aboutir ce projet unique au Québec.

11 | Médiagraphie

11 | Médiagraphie

Sites internet

Fédération des Parcs naturels de Wallonie. Observatoire photographique du paysage.
https://parcsnaturelsdewallonie.be/projets/observatoire-photographique-du-paysage

Institut fédéral de recherches WSL. Programm Landschaftsbeobachtung Schweiz (LABES).
https://www.wsl.ch/de/publikationen/programm-landschaftsbeobachtung-schweiz-labes-methodische-und-inhaltliche-weiterentwicklung-2018-2020

EnviDat – Environmental Research Data. LABES Dataset.
https://www.envidat.ch/dataset/labes

Observatori Fotogràfic del Paisatge des Illes Balears. Présentation de la plateforme participative.
https://observatorifotograficbalears.com/en/about-ofp

Regione Toscana. Osservatorio Regionale del Paesaggio.
https://www.regione.toscana.it/osservatorio-regionale-del-paesaggio

Osservatorio Paesaggio Toscana. Site officiel.
https://www.osservatorio.paesaggiotoscana.it

Heart of England Forest. Fixed-point photography in the Forest.
https://heartofenglandforest.org/news/fixed-point-photography-forest

Ministère de la Transition écologique – France. Les observatoires photographiques du paysage.
https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/les-observatoires-photographiques-du-paysage-21

Ministère de la Transition écologique – France. L'Observatoire photographique national du paysage : 30 ans. =

Mountain Legacy Project. Site officiel.
https://mountainlegacy.ca

Mountain Legacy Project. About the project.
https://mountainlegacy.ca/about

United States Geological Survey (USGS). Repeat Photography Project – Glacier National Park.
https://www.usgs.gov/centers/norock/science/repeat-photography-project

Études - rapports

AECOM. (2017). Analyse paysagère de la MRC de La Jacques-Cartier. Rapport présenté à la MRC de La Jacques-Cartier, 208 pages.

Cha-cha communications. (2016). Le paysage, un lieu de partage : guide de bonnes pratiques en matière de paysage orléanais. MRC de L'Île-d'Orléans.

MRC de Charlevoix. (s.d.). Caractérisation des paysages de la MRC de Charlevoix. Document technique.

MRC de Charlevoix-Est. (s.d.). Étude de caractérisation des paysages de la MRC de Charlevoix-Est. Rapport de consultation.

Ruralys. (2014). Caractérisation et évaluation des paysages de la MRC de Portneuf : Fiches synthèses par municipalité. Volume 2. M

EDDTL. (2008). Méthode de l'Observatoire photographique du paysage. Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Richelieu. (2014). Rapport sur la valeur économique des paysages du Haut-Richelieu. Étude de recommandations.

Collectif. (2018). Atlas des friches : Les territoires en déprise à revaloriser. Laboratoire sur l'agriculture urbaine, Montréal, 48 pages.

A1 | Lexique

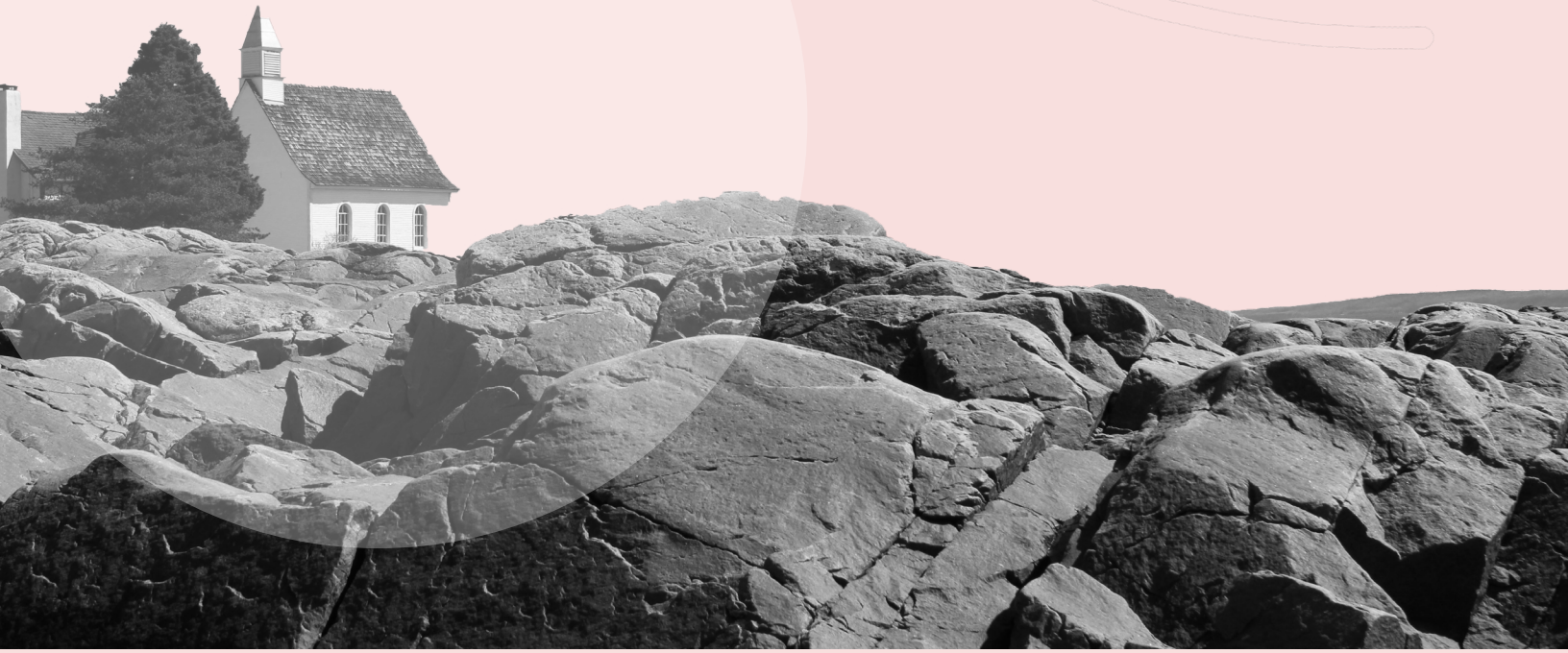

A1 | Lexique

Amont
Vers la source de l'eau, à contre-courant.
(Navigation nautique Canada, 2025)

Aval
Dans le sens du courant, vers où l'eau se dirige.
(Navigation nautique Canada, 2025)

Astroblème
[Les] chutes de météorites créent des cratères d'impact qu'on nomme astroblèmes. (Pierre-André Bourque, Département de géologie et de génie géologique de l'Université Laval)

Banalisation du paysage
L'action de rendre banal. La généralisation, la suppression de toute marque distinctive.
(Michel Périgord, Université de Poitiers, 2005)

Basses-terres du Saint-Laurent
Les basses-terres du Saint-Laurent reposent sur une plate-forme de roches sédimentaires comblée par des dépôts marins (mer de Champlain), des dépôts glaciaires et des tourbières. Elles sont coupées en deux par le Saint-Laurent, lequel reçoit les eaux des affluents qui naissent dans les Appalaches ou dans le bouclier canadien. C'est principalement un relief de plaine percée, par endroits, de rares collines (les montérégiennes). L'altitude y est généralement inférieure à 100 m.
(Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec)

Bouclier canadien / Laurentides méridionales
Les Laurentides méridionales couvrent la partie sud-ouest du bouclier canadien au Québec. Elles sont faites d'assemblages de collines, de plateaux, de dépressions et de quelques massifs plus élevés. Le socle rocheux est surtout constitué de gneiss recouverts de dépôts glaciaires minces. [Le bouclier canadien] correspond aux racines d'un puissant massif de montagnes mis en place il y a près de 1 milliard d'années, mais fortement érodé depuis. L'assise géologique est constituée de roches intrusives très métamorphisées (gneiss). Cette province naturelle est faite d'ensembles de basses collines, de plateaux et de dépressions entrecoupés, ici et là, de massifs plus élevés. L'altitude des massifs varie de 600 m à plus de 1 000 m, alors que le reste du territoire oscille entre 200 et 450 m.
(Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec)

Corpus
Dans le cadre du projet d'observatoire des paysages, il correspond à l'ensemble des photographies prises à partir d'un point de monitorage déterminé; désigne aussi l'ensemble des corpus constitués pour chacun des points d'observation.

Donnée qualitative
Donnée énumérable, mais non quantifiable, qui témoigne d'une expérience subjective et qui, dans une approche interprétative, sert de base à la recherche, à l'analyse, au raisonnement ou à la prise de décision. Dans le cadre d'un observatoire des paysages, une donnée qualitative pourrait, par exemple, être un souvenir, une impression, un changement de qualité, une ambiance, etc.
(Vitrine linguistique de l'OQLF)

A1 | Lexique

Dynamique paysagère

Évolution constatée d'un paysage issue de processus naturels et/ou anthropiques sur un temps plus ou moins long. (Référentiel, Atlas des paysages de la Haute-Garonne)

Tous les sites d'occupation ancienne ont subi, au fil des ans, des transformations dont les rythmes et l'intensité varient considérablement d'un milieu à l'autre et d'une période à l'autre. Les tendances lourdes créent des dynamiques qui façonnent et remodèlent les territoires. Il en est ainsi, par exemple, du déclin des centres-villes traditionnels, de la déqualification des vieux secteurs industriels, de la déprise agricole dans les territoires, de la spécialisation et de l'industrialisation des pratiques culturales. Ces dynamiques entraîneront parfois la modification d'un [paysage] très limité, par exemple en milieu urbain. Mais leurs effets peuvent se répercuter à l'échelle de régions entières, dont la physionomie sera radicalement transformée en quelques années. (Domon et al., 2000, p. 48 dans Guide de gestion des paysages au Québec, 2008, p. 90)

Enjeu paysager

Le paysage est en lui-même un enjeu. Mais pour comprendre toutes les facettes de ce qu'il peut englober, il est intéressant de constater qu'il soulève très rapidement d'autres enjeux. C'est une bonne lunette pour comprendre certains enjeux en présence relativement aux questions de développement et d'aménagement du territoire. Les enjeux soulevés par le paysage tendent à être de plus en plus diversifiés.

Néanmoins, on peut déterminer que trois catégories d'enjeux du paysage semblent se dessiner (Domon et coll., 2004) :

1. Les enjeux associés à la protection de l'environnement et/ou du patrimoine : souvent une position défensive face à l'annonce d'un projet vécu comme une menace.
   Des exemples d'enjeux :
   a. Maintien de l'intégrité écologique
   b. Maintien de la qualité des milieux de vie Reconnaissance des valeurs historiques d'un territoire Importance des repères culturels et identitaires d'un lieu
   c. Reconnaissance esthétique valorisée, Reconnaissance de valeurs symboliques liées par le paysage.
2. Les enjeux associés au développement et à la mise en valeur des territoires : une vision prospective où le paysage est un atout dont la population semble consciente.
   Des exemples d'enjeux :
   a. L'importance du paysage pour le développement touristique L'utilisation du territoire pour la production (paysage agricole à maintenir)
   b. L'importance du paysage pour l'utilisation du territoire de manière récréative (plein air, détente, loisirs)
   c. L'importance du paysage pour l'attractivité des milieux de vie (cadre de vie de qualité permettant au territoire d'être attractif pour le maintien d'une population significative ou pour attirer de nouveaux habitants).
3. Les enjeux mixtes : à la fois de protection, mais aussi de désir de projection dans l'avenir. Certains de ces enjeux ont tendance à être plus nouveaux, ils interrogent autrement le territoire et les choix de modèle de développement. Ils peuvent être vus comme des opportunités pour comprendre la nature de ce qui est souhaité par les populations et donc représentent une fenêtre pour aborder certains aspects sociaux à prendre en compte. Ils mettent de l'avant des préoccupations sociales, éthiques et démocratiques dont les analyses environnementales devraient tenir compte.
   Regard plus attentif sur trois enjeux intéressants :
   a. La qualité de vie
   b. Le bien-être
   c. Le paysage revendiqué comme un bien commun

(Geneviève Brisson, UQAR, 2019)

Enfrichement / Friche agricole

A1 | Lexique

Le terme « friche » est utilisé pour décrire les terres agricoles qui ont été abandonnées sans intention de les cultiver.
(MAPAQ, 2023 dans UPA, 2023, p. 23)

Estuaire / Estuarien
Embouchure plus ou moins évasée d'un fleuve, caractérisée par la prédominance des phénomènes marins sur les phénomènes fluviaux.
(Vitrine linguistique de l'OQLF)

Intensification agricole
À l'origine, le but de l'agriculture intensive est d'optimiser les facteurs de production comme le capital humain, les terres disponibles et le matériel, pour obtenir une production la plus élevée possible. Pour obtenir ces rendements élevés, plusieurs techniques sont utilisées : utilisation […] d'engrais, de produits phytosanitaires, d'insecticides, mécanisation importante, standardisation des parcelles ou encore [la] monoculture. (Nature et paysage France, 2025)
Le paysage d'agriculture intensive est caractérisé par une certaine banalisation (perte du caractère patrimonial du cadre bâti), une forme de simplification (fusion de parcelles agricoles, abandon de morceaux de terres cultivées en fonction de la machinerie, disparition de bâtiments résidentiels ou agricoles mésadaptés à la réalité actuelle, etc.)

Landmark – changer pour élément paysager emblématique ou point de repère au besoin, dans le texte.
Particularité du terrain ou du paysage facilement reconnaissable, qui sert au repérage.
(Grand dictionnaire terminologique de l'OQLF)

Laurentidien
Relatif aux Laurentides, soit l'ensemble des collines érodées formées par le bouclier canadien en territoire québécois.

Monitorage
L'action de recueillir des données diverses afin de suivre l'évolution d'un paysage, de constater le « vieillissement » des lieux, par exemple. (Guide de gestion des paysages au Québec, 2008, p. 91) Dans le cadre d'un observatoire des paysages, le monitorage s'effectue par la prise de photographies sur un même site, dans un même angle et cadrage, à intervalles réguliers, afin de tirer des enseignements de la comparaison entre les prises de vue.

Observatoire des paysages
Un outil de connaissance et de suivi de l'évolution de paysages basé sur la comparaison dans le temps de photos prises à partir d'un même point de vue et géolocalisé. L'observatoire permet l'analyse, la compréhension et le suivi de l'évolution des paysages sur un territoire donné (Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale, mars 2024).

Paysage emblématique
C'est un territoire, porteur ou non de traces d'occupation ancienne, qui a fait l'objet d'une valorisation explicite, et ce, le plus souvent de longue date. Considéré comme composante d'un patrimoine collectif, un tel territoire agit comme « emblème ». […] Il est construit à partir de formes saillantes de l'espace géographique, investies de valeurs, souvent depuis fort longtemps, sans que des composantes (ou objets) d'intérêt patrimonial y soient nécessairement présents.
(Domon et al., 2000, p. 18 dans Guide de gestion des paysages au Québec, 2008, p. 92)

Périurbain / Périurbanisation

A1 | Lexique

La zone périurbaine regroupe des secteurs plus récents qui ne sont pas nécessairement en continuité avec l'urbain ; elle se situe à l'extérieur des banlieues et se développe à partir notamment d'anciens noyaux villageois.
(Carmelle Benoit, Recherches sociographiques, vol. 60, no. 3, 2021)

Récit paysager
Grande thématique qui permet de mieux comprendre un paysage, une série de paysages ou d'éléments paysagers dans un contexte plus grand. Par exemple, l'agriculture peut être un thème clé qui permet de mieux comprendre l'évolution du paysage à partir de plusieurs sites qui ne sont pas nécessairement adjacents. L'histoire, le patrimoine, les axes de circulation, le réseau hydrographique et les divers usages que l'on fait du territoire peuvent donner lieu à un récit paysager : on pourrait, entre autres, parler de l'évolution des paysages industriels de l'agglomération de Québec, ou encore de la persistance des traces de la Nouvelle-France le long des tracés routiers fondateurs.

Tissu urbain
Mode d'organisation de l'espace urbanisé qui comprend, outre l'ensemble des constructions de toute nature et de leurs dessertes, une réalité spatiale (un habitat, un réseau de rues, de jardins...) et un espace fonctionnel où des personnes vivent, se meuvent, fabriquent et consomment des richesses.
(Grand dictionnaire terminologique de l'OQLF). Par exemple, le tissu urbain de la ville fortifiée de Québec diffère grandement de celui de Val-Bélair, par son échelle, son organisation et ses styles architecturaux.

A2 | Synthèse documentaire régionale

Voir le tableau en pièce jointe.

A3 | Cadre méthodologique

A3 | Cadre méthodologique

Pour structurer la collecte d'informations et assurer une analyse approfondie des besoins et attentes des parties prenantes, une approche qualitative basée sur des entretiens semi-dirigés a été retenue. Ce format permet d'encadrer les discussions autour de thématiques prédéfinies tout en laissant place aux réflexions et préoccupations spécifiques des répondant.e.s.

Déroulement des entretiens

Chaque entretien a été conduit en visioconférence et a duré en moyenne 90 minutes. Un guide d'animation a été utilisé afin d'assurer une certaine uniformité dans la conduite des discussions, tout en permettant d'adapter les échanges aux spécificités de chaque territoire et des enjeux soulevés par les participant.e.s.

Structure des entretiens et thématiques abordées

Les entretiens étaient organisés en six étapes :

1. **Introduction et brise-glace**
   - **a.** Présentation du contexte et des objectifs de la démarche.
   - **b.** Question d'ouverture : Qu'est-ce que la mise sur pied d'un observatoire des paysages évoque à vos yeux ?
2. **Présentation du projet et des références existantes**
   - **a.** Explication du concept d'observatoire des paysages.
   - **b.** Échanges sur les réactions, questions et points de clarification des participant.e.s.
3. **Exploration des potentiels d'un observatoire**
   - **a.** Discussion sur les bénéfices qu'un tel observatoire pourrait apporter à l'échelle des MRC et, plus largement, de la région de la Capitale-Nationale.
   - **b.** Exploration des défis liés à la mise en œuvre d'un observatoire participatif et collaboratif.
   - **c.** Vérification des thèmes identifiés en amont de l'étude : sont-ils pertinents et exhaustifs ?
   - **d.** Identification des zones d'ombre et des enjeux non couverts.
4. **Identification des besoins et préoccupations**
   - **a.** Présentation d'une liste préliminaire de dynamiques paysagères qui nécessiteraient un suivi systématique.
   - **b.** Bonification de la liste et priorisation des enjeux selon leur importance pour chaque territoire.
5. **Mobilisation des parties prenantes**
   - **a.** Réflexion sur les parties prenantes clés à mobiliser pour assurer la collecte et la gestion des données.
   - **b.** Discussion sur les structures de gouvernance envisageables pour l'observatoire.
6. **Conclusion et rétroaction**
   - **a.** Recueil des commentaires finaux et des suggestions complémentaires.
   - **b.** Validation des éléments abordés et identification des aspects nécessitant un approfondissement.

Analyse et traitement des données

La retranscription des entretiens a été réalisée en temps réel par un.e membre de l'équipe de projet. Une approche thématique a été utilisée pour structurer les résultats et dégager les principaux constats.

- **Codification des réponses :** Les propos des répondant.e.s ont été classés en catégories selon les thématiques abordées (ex. forme d'observatoire, intentions, paysages à documenter, objectifs de monitorage).
- **Comparaison interterritoriale :** Une analyse comparative a été réalisée pour identifier les convergences et les divergences entre les différentes MRC.
- **Synthèse des enjeux :** Un tableau des préoccupations et des priorités locales a été élaboré afin d'orienter les recommandations finales.

L'ensemble des intrants colligés dans le cadre des entretiens ont permis d'informer l'élaboration du concept d'observatoire photographique des paysages de la Capitale-Nationale détaillé dans les sections suivantes du présent document.

A4 | Notes d'entretiens

A4 | MRC de Portneuf

19 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnelles rencontrées : Kathleen Allard et Marie-Pierre Beaupré

1. Introduction et brise-glace

À propos du projet d'observatoire, plusieurs idées ont émergé lors des échanges avec les partenaires, rejoignant des questionnements déjà présents au sein de la MRC. L'un des enjeux soulevés est d'éviter que ces idées restent lettre morte, comme ce fut le cas pour le projet de P. Dubuc, jamais présenté. Une étude approfondie sur l'observatoire du paysage, réalisée entre 2003 et 2004, est disponible. Elle est complète et contient de nombreuses photos, mais n'a pas été examinée depuis 20 ans.

Le prochain chantier d'envergure concerne la révision du Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD). L'évolution rapide du territoire de Portneuf est soulignée, en particulier dans la portion située aux abords de la Ville de Québec. Bien que le secteur agricole soit protégé, une pression accrue s'exerce, notamment en lien avec le développement résidentiel et la villégiature. Pour le projet d'observatoire des paysages, Ruralys et sa banque de 1 466 photos sont identifiés comme une ressource précieuse pouvant servir de base de données.

Il est jugé important de définir le rôle des municipalités et de les impliquer dans la démarche, malgré le peu de ressources dont elles disposent.

2. Exploration des potentiels d'un observatoire

Les paysages urbains présentent un fort potentiel, notamment en ce qui concerne l'intégration architecturale, particulièrement pour les nouvelles constructions et les rénovations. Certains lieux et enjeux précis sont identifiés, comme les cœurs historiques des villes et villages, dont le caractère tend à s'effacer. Or, ces espaces jouent un rôle clé dans le rayonnement touristique. Les paysages agricoles méritent également une attention particulière, car ils sont essentiels au patrimoine bâti. Cependant, une érosion de ce patrimoine est observée depuis quelques années, créant un vide important et reflétant un phénomène de déprise agricole. La question de l'enfrichement des terres agricoles est également soulevée, mettant en lumière l'impact de ce phénomène sur les paysages.

Les paysages littoraux nécessitent aussi une réflexion approfondie. Malgré les récents projets de valorisation, tels que la Promenade Fleuve, des enjeux de fermeture visuelle persistent. Les quais restent des lieux privilégiés pour maintenir une relation avec le fleuve et ses rives, offrant des panoramas uniques.

L'impact des décisions municipales sur les paysages fait l'objet de questionnements, notamment en ce qui concerne le déboisement lié à la construction de logements. Plus largement, le lien entre réglementation et transformation du paysage est souligné.

Les municipalités de Saint-Raymond et Saint-Casimir sont évoquées. À Saint-Raymond, une forte opposition citoyenne s'est manifestée contre la destruction d'un bâtiment d'intérêt patrimonial au profit d'un projet résidentiel. Ce type d'intervention pose la question de l'intégration des nouvelles constructions dans la trame bâtie existante et de leur impact sur l'esthétique et l'harmonie du paysage urbain. Plus largement, les règlements encadrant la construction de logements nécessitent une réflexion approfondie afin d'éviter des transformations inadaptées du paysage. Certains lieux, comme Cap-Santé, pourraient bénéficier d'une surveillance accrue pour préserver leur caractère et assurer une croissance urbaine respectueuse du paysage.
Le développement de la villégiature est encadré par des réglementations spécifiques ayant un impact sur le paysage, notamment autour du lac de Montauban. Une bande de protection de 30 mètres, vouée à rester naturelle, ne fait pas partie des terrains des villégiateurs. Cette réglementation contribue à préserver l'intégrité de cet espace et à limiter la pression liée à la construction aux abords des plans d'eau.

La préservation des cœurs de village, tels que ceux de Saint-Raymond, Donnacona et Cap-Santé, est également un enjeu clé pour assurer une évolution harmonieuse des territoires habités. La protection de leur caractère distinctif et de leur patrimoine est essentielle pour un développement équilibré.

A4 | MRC de Portneuf

19 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnelles rencontrées : Kathleen Allard et Marie-Pierre Beaupré

L'intégrité des paysages naturels mérite également d'être surveillée. À Saint-Léonard, le lac Simon constitue un point d'intérêt paysager d'exception. Ce site, aménagé au début du XXe siècle par des frères, était autosuffisant et conserve aujourd'hui une valeur historique et paysagère notable. La préservation de cet espace est essentielle pour en assurer l'intégrité. Un enjeu similaire est soulevé pour le corridor routier du Chemin du Roy, traversant Donnacona et Cap-Santé, où la conservation des paysages naturels et historiques est une préoccupation.

D'autres secteurs et sites sont mentionnés au cours de la discussion.

Le site historique du Fort Jacques-Cartier, bien que d'une grande importance, demeure peu mis en valeur. Des initiatives pourraient être envisagées pour mieux exploiter son potentiel patrimonial et touristique.

L'intégration des infrastructures de transport énergétique, comme la ligne électrique au nord de la MRC, suscite des préoccupations, notamment en matière d'intégration paysagère. Le cas de Sainte-Christine-d'Auvergne illustre les défis posés par l'implantation d'infrastructures énergétiques dans des zones sensibles, où l'impact visuel et environnemental doit être pris en compte.

La fermeture visuelle de certains sites constitue un autre enjeu. Par exemple, la halte routière de Bolard à Deschambault souffre d'une fermeture visuelle qui en réduit l'attrait. De même, la rue Papillon à Cap-Santé, particulièrement à son extrémité en forme de « nœud papillon », est en train de se refermer, modifiant l'accès et la perception de ce secteur.

3. Identification des besoins et préoccupations

Déjà, plusieurs enjeux ont été soulevés. Certains phénomènes nécessiteront un suivi attentif, notamment la pression exercée par la Ville de Québec sur les zones périphériques en raison du développement résidentiel et de la villégiature. L'impact réglementaire des super-pouvoirs municipaux sur les paysages urbains est également un point de vigilance. Enfin, l'érosion du patrimoine agricole, liée à l'abandon des terres et à l'enfrichement, menace l'intégrité des paysages agricoles de la région. Ces constats soulignent l'importance de mettre en place un suivi pour anticiper et atténuer ces transformations.
Sites particuliers ciblés selon les enjeux paysagers :

- **Banalisation du caractère patrimonial :** Cap-Santé, Neuville, Donnacona, Saint-Raymond
- **Intégration paysagère et insertion :** Neuville, Cap-Santé, Saint-Raymond, Pont-Rouge
- **Intégrité des paysages littoraux :** Rives des rivières Sainte-Anne, Jacques-Cartier, Bras-du-Nord
- **Transformation des paysages liés à l'expansion urbaine :** Pont-Rouge (entrée de ville, route 365, près de l'A-40)
- **Déprise agricole :** Portion nord du territoire (Saint-Ubalde, Saint-Gilbert)
- **Maintien des paysages agricoles :** Saint-Ubalde, paysage du rang Achille (paysage agricole)
- **Évolution du paysage urbain :** Cap-Santé (entre le village et Donnacona), portion de terrain non exploitée entre la 138 et l'A-40, Donnacona (sortie de ville, route 1368 vers Neuville)
- **Atténuation de l'impact de la villégiature :** Lac Montauban, Lac-Sergent, Sept-Îles, Rivière-à-Pierre
- **Mise en valeur des sites historiques :** Site du Fort Jacques-Cartier, Saint-Léonard-de-Portneuf, Lac Simon

A4 | MRC de Portneuf

19 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnelles rencontrées : Kathleen Allard et Marie-Pierre Beaupré

4. Mobilisation des parties prenantes

Mission photographique :

Un poste d'agent.e en patrimoine immobilier avec des compétences en arts visuels pourrait inclure cette responsabilité dans son horaire. Une ressource temporaire en développement culturel ou en aménagement pourrait aussi être mobilisée pour soutenir ce projet. Une prise en charge de ce volet de l'observatoire est envisageable, avec les compétences et le temps nécessaires déjà disponibles.

Analyse des photos :

Un comité d'analyse pourrait être mis en place au sein de la MRC pour traiter les images et les données collectées.
Limites liées à la rotation des ressources dans les municipalités :
Il serait préférable de stabiliser une ressource au niveau de la MRC en assignant une personne dédiée à ce mandat, plutôt que de recourir à une ressource externe. Cela garantirait une continuité et une expertise plus solides.

Cahier des charges et outils standardisés :

Un cahier des charges accompagné d'outils de travail et d'analyse uniformes pour toutes les MRC est souhaité. Cela permettrait d'adopter une approche commune et cohérente dans l'analyse des paysages et la diffusion des résultats.

Fil conducteur pour la Capitale-Nationale :

Un portrait global des paysages est essentiel pour identifier les grands types de paysages et structurer l'analyse de manière cohérente.

Échange et formation entre les MRC (idée de communauté de pratique inspirée du réseau des haltes) :

Les membres des différentes MRC devraient pouvoir échanger, suivre des formations communes et partager les observations et constats relatifs à l'évolution des paysages.

Rôle de l'Entente :

L'Entente jouerait un rôle clé en supervisant le projet et la démarche, en agissant comme partenaire et en fournissant des directives provenant des instances supérieures. Elle serait également responsable de la gestion du projet et des données associées.

Projections d'action :

Une volonté claire se dessine pour poser des actions concrètes sur les paysages, en utilisant des outils adaptés et en projetant des interventions futures visant un développement harmonieux et durable du territoire.

5. Conclusion et rétroaction

S.O.

A4 | MRC de La Jacques-Cartier

17 février 2025, de 13h30 à 15h00
Professionnel rencontré : Nicolas Talbot

1. Introduction et brise-glace

Responsabilité et collaboration :
La gestion de l'Entente au sein de la MRC de LJC implique un travail en collaboration avec plusieurs collègues, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire et du patrimoine culturel.

Place du paysage dans la planification :
Bien que le paysage soit généralement mis de côté, l'observatoire des paysages pourrait enrichir le contenu du Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD).

Particularités territoriales en lien avec le projet :
Les enjeux liés aux ressources naturelles et à leur exploitation, ainsi qu'à la mise en valeur touristique du territoire, sont particulièrement importants. Certains secteurs stratégiques à l'échelle régionale sont évoqués, comme le lac Beauport, le lac Saint-Joseph et le parc Jean-Christophe.

Les discussions en cours avec le ministère de l'Environnement concernent notamment l'aire protégée de la nation huronne, où la disponibilité de terrains développables est limitée. De plus, une partie du territoire de LJC est intégrée au Réseau d'observatoire de l'aménagement et du développement durable des territoires.

Adaptation du projet :
L'initiative d'observatoire des paysages devra tenir compte des réalités et enjeux propres à ce territoire pour être pertinente et efficace.

Une préoccupation est soulevée concernant la mise en place d'un observatoire et le rôle que devront jouer les MRC. Déjà fortement sollicitées, la charge de travail supplémentaire que représenterait ce projet, notamment dans un contexte de révision du PMAD, est un enjeu à considérer. Il serait essentiel que l'Entente prévoie une ressource dédiée pour soutenir la gestion du projet.

Des enjeux communs sont identifiés avec d'autres MRC, telles que la Côte-de-Beaupré, l'Île d'Orléans et Charlevoix.

Les délais de mise en conformité du PMAD et des OGAT (Orientations de Gestion et d'Aménagement du Territoire) sont mentionnés, avec une échéance qui s'étend jusqu'en 2028-2029. Cette période pourrait offrir une fenêtre propice à la mise en place de l'observatoire.

Parmi les enjeux spécifiques relevés figurent les projets éoliens, la coupe forestière et la préservation du paysage. Bien que l'évolution du paysage soit inévitable, il est jugé essentiel de disposer d'outils techniques permettant d'encadrer certaines interventions et d'assurer une évolution maîtrisée et souhaitée.

2. Exploration des potentiels d'un observatoire

L'approche développée pour l'étude des paysages repose sur une analyse visuelle du territoire. Le PDZA est identifié comme un outil complémentaire pouvant être exploré pour recenser des sites et enjeux en lien avec les paysages.

La déprise agricole est particulièrement visible dans la vallée de Tewkesbury, un secteur en transition. Parmi les défis environnementaux figure la coupe forestière, notamment sur les flancs de montagne et dans les zones de développement forestier. Un RCI a été instauré afin d'encadrer ces activités, qui comprennent également des camps forestiers, souvent assimilés à des chalets de villégiature.

A4 | MRC de La Jacques-Cartier

17 février 2025, de 13h30 à 15h00
Professionnel rencontré : Nicolas Talbot

Des projets d'infrastructures, notamment des parcs éoliens, sont envisagés, certains sites s'intégrant dans la continuité de ceux de la Côte-de-Beaupré.

En matière d'urbanisation, la pression pour la densification reste limitée dans cette zone. Le cadre bâti s'intègre généralement bien au paysage environnant, bien que certaines problématiques aient émergé ces dernières années à Saint-Brigitte-de-Laval.
Le suivi de certains sites pose un défi lorsque les MRC et municipalités ne disposent pas de leviers d'intervention, comme c'est le cas pour certaines routes sous juridiction ministérielle, à l'exemple de la route du ministère à Shannon. Cette situation soulève la question de la gouvernance. Un dispositif de monitorage pourrait toutefois fournir des arguments pour dialoguer avec le MTQ et influencer la gestion des infrastructures.

L'Entente jouerait un rôle clé en supervisant le projet et la démarche, en agissant comme partenaire et en fournissant des directives provenant des instances supérieures. Elle serait également responsable de la gestion du projet et des données associées.

3. Identification des besoins et préoccupations

La problématique majeure identifiée sur le territoire de La Jacques-Cartier concerne l'exploitation industrielle et son impact sur les paysages. Dans cette perspective, les lieux de villégiature pourraient constituer des candidats pertinents pour un suivi régulier. Un besoin de réglementation supplémentaire est exprimé, bien que certaines mesures soient déjà en place, afin de protéger ces espaces et de limiter les impacts environnementaux liés aux développements industriels.

Le développement résidentiel soulève également des enjeux paysagers, en particulier autour des plans d'eau, des rivières et des flancs de montagne. Le secteur situé à l'est de la station de Stoneham est particulièrement concerné par ces pressions, avec des projets immobiliers envisagés par certains promoteurs. Les milieux naturels font également face à des transformations, notamment avec des initiatives municipales visant à ouvrir de nouvelles rues dans certains secteurs.

Parmi les enjeux environnementaux, l'exploitation des sablières suscite des interrogations. Le sable extrait étant d'une qualité particulièrement élevée, il représente une ressource stratégique. Afin d'évaluer les effets de cette activité sur le paysage, il est suggéré de cibler le secteur ouest de la MRC pour un suivi spécifique.

4. Mobilisation des parties prenantes

L'Entente serait responsable de l'organisation principale du projet, assurant la gestion et la mise en place des protocoles. Elle jouerait également le rôle d'organisme dépositaire, responsable de la gestion des points GPS, de la marche à suivre, ainsi que de la création du modèle d'appel d'offres et de la plateforme de diffusion pour uniformiser les processus.

Les MRC, quant à elles, pourraient être partiellement responsables de l'analyse des photos, en collaboration avec un professionnel externe ou l'Entente. Les consultants externes interviendraient spécifiquement pour garantir la qualité des photos prises, en menant des missions dédiées à cet effet.

En ce qui concerne la fréquence des analyses, l'objectif serait de procéder dès que possible, au fur et à mesure des besoins, avec des révisions régulières, idéalement tous les deux ans. Il est essentiel que le processus soit agile, permettant ainsi des ajustements rapides selon l'évolution des données. Enfin, la question de la pertinence du SAD en amont est soulevée, notamment pour l'utilisation d'indicateurs permettant de suivre l'évolution du processus.

5. Conclusion et rétroaction

Il est souhaité de voir les retombées concrètes du projet, notamment en termes d'impact et de bénéfices. La question se pose sur la manière dont les observatoires seront utilisés et sur la façon dont les données collectées pourront être exploitées.

A4 | MRC de la Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré

5 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnel.le.s rencontré.e.s : Amaury Sainjon, Sophie Deblois, Lise Buteau, David Dorion et Alexandre Potvin

1. Introduction et brise-glace

Il serait pertinent de baliser les interventions dans différents types de milieux, afin de vérifier si les normes et interventions en place sont bien définies. Dans le cadre des zones soumises à des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), cela permettrait de monitorer et d'évaluer si les objectifs d'aménagement sont réellement atteints.

L'objectif principal du projet d'observatoire est de collecter des données afin de mieux comprendre l'évolution des paysages et d'améliorer la prise de décision. Bien que le volet sensibilisation soit également important, la priorité reste d'étudier les transformations des paysages pour guider les interventions futures.

L'observatoire est un outil intéressant pour valider certaines idées, notamment en matière de tourisme. Cela permettrait d'identifier les particularités et attraits touristiques d'un territoire et d'en assurer un suivi. En lien avec les mesures de revitalisation déjà en place, comme les programmes d'aide à la rénovation patrimoniale et le Fonds d'embellissement de la Côte-de-Beaupré pour la route 138, la définition d'un plan de développement visuel (PDV) basé sur l'analyse des paysages pourrait fournir des informations précieuses pour orienter les plans et politiques, y compris les programmes de financement.

Il est essentiel d'identifier ce qui fonctionne bien et ce qui l'est moins, tout en veillant à préserver et mettre en valeur le caractère et l'identité locaux.

Les territoires municipalisés relevant de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) ne seront pas pris en charge par l'observatoire des territoires de l'UQAC. L'analyse fera une distinction entre les territoires municipalisés et non municipalisés. En ce qui concerne la Côte-de-Beaupré, bien qu'elle soit entièrement rattachée à la CMQuébec, aucun mandat spécifique n'a été confié à cette dernière pour y développer un volet d'observation.

Un exercice de monitorage a déjà été réalisé dans le cadre du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la Côte-de-Beaupré. Cet exercice consistait à associer des indicateurs et des cibles à chaque élément du schéma afin de mesurer l'efficacité des actions prévues.

Il existe une symbiose intéressante à explorer entre un monitorage qualitatif et quantitatif, permettant d'obtenir une évaluation complète et pertinente des résultats.

2. Exploration des potentiels d'un observatoire

La manière dont un paysage est observé influence la perception que l'on en a. Par exemple, depuis la navette fluviale, de nouveaux points de vue émergent et offrent de nouvelles perspectives. Il est suggéré d'étudier aussi la qualité des lieux d'où l'on observe un paysage, car l'expérience visuelle dépend grandement de l'endroit où l'on se trouve. Un enjeu lié au premier escarpement est soulevé : dans un contexte de densification le long des grands axes, il existe un risque que cet élément distinctif devienne invisible. Cet escarpement, particulièrement durant la saison des couleurs automnales, est une caractéristique emblématique de la région de la Côte-de-Beaupré.

La question de savoir si le point de vue depuis le sommet du Mont Sainte-Anne fait partie des haltes identifiées est posée. Ce point de vue offre une vue remarquable vers le fleuve et l'Île d'Orléans. De plus, les paysages des secteurs de certaines municipalités ont été fortement transformés en raison du développement urbain, de l'installation de sablières et de bétonnières. Le zonage actuel permet encore ces activités, ce qui pourrait continuer à altérer le paysage.

A4 | MRC de la Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré

5 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnel.le.s rencontré.e.s : Amaury Sainjon, Sophie Deblois, Lise Buteau, David Dorion et Alexandre Potvin

La nécessité de préserver une caractéristique fondamentale de la région, à savoir les beauprés, qui tendent à disparaître, est soulignée. L'exemple du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré est cité comme un élément essentiel du territoire qu'il faudrait valoriser et protéger. Le lien historique et paysager fort entre le territoire agricole et le fleuve est aussi évoqué, rappelant que de nombreux enjeux ont déjà été identifiés dans des études antérieures.

L'accent est mis sur l'importance du patrimoine dans le secteur de Sainte-Anne-de-Beaupré. Plusieurs éléments patrimoniaux sont en voie de disparition, et il est suggéré de monitorer ce secteur afin d'assurer la conservation de son caractère historique et patrimonial.

3. Identification des besoins et préoccupations

Hydro-Québec prévoit potentiellement l'ajout de lignes additionnelles, ce qui soulève une réflexion à ce sujet. Il est possible que les données issues de l'observatoire permettent d'identifier les secteurs non propices à cette installation.

L'implantation d'un parc d'éoliennes est mentionnée comme un projet à surveiller.

Sites particuliers le long de la 138 :

- Le secteur Boischatel à Sainte-Anne-de-Beaupré est particulièrement problématique.

Maintien des paysages agricoles :

- Les secteurs concernés incluent L'Ange-Gardien, Château-Richer et Côte Sainte-Anne.
- Saint-Joachim / Cap-Tourmente présente des paysages d'une valeur exceptionnelle, en lien avec le thème des beauprés, incluant notamment un milieu humide d'intérêt international.

Banalisation du caractère patrimonial du paysage :

- Il est crucial de préserver le patrimoine des noyaux villageois, en maintenant un esprit et une cohérence dans les cœurs de village (par exemple, L'Ange-Gardien, qui possède plusieurs bâtiments anciens et une topographie marquante). Des interventions ont déjà eu lieu, comme l'établissement de l'hôtel de ville dans l'ancien presbytère.
- À Sainte-Anne-de-Beaupré, la revitalisation du cœur de village s'est réalisée de manière organique, en grande partie menée par les commerçants, mais il manque une vision claire.

Privatisation des berges :

- Des projets de haltes dans les parcs riverains sont prévus à Boischatel, L'Ange-Gardien, et le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré. Ces haltes visent à reconnecter les citoyens avec le fleuve, en s'inspirant du passé, car l'accès aux berges avait disparu.

Évolution des battures :

- Ce sujet est intéressant dans le cadre du développement d'une navette fluviale.
- Limites : Il est probable qu'il n'y ait jamais de grande navigation sur le fleuve.

La route 138 - Vision de l'escarpement :

- Il s'agit d'un corridor paysager entre l'escarpement et le fleuve.
- Il est essentiel de préserver la vue de l'escarpement depuis la route 138.

Point de vue depuis le haut du Mont Sainte-Anne :

- La capacité de voir les zones en contrebas et maintenir les percées visuelles doit être préservée.
- Problème identifié : la croissance des arbres a réduit les percées visuelles depuis ce point.

A4 | MRC de la Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré

5 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnel.le.s rencontré.e.s : Amaury Sainjon, Sophie Deblois, Lise Buteau, David Dorion et Alexandre Potvin

4. Mobilisation des parties prenantes

Il serait pertinent d'inscrire l'observatoire dans une perspective à long terme, avec l'objectif de ne pas se limiter à la simple prise de photos, mais de développer une expertise permettant d'interpréter ces images de manière sensible aux évolutions paysagères. La mise en place d'un cycle régulier de suivi, avec une révision des prises de vue et des analyses tous les trois ans, pourrait offrir une approche complète et actualisée des dynamiques territoriales.

L'Entente pourrait jouer un rôle central en devenant dépositaire de l'observatoire, en coordonnant les différents acteurs locaux et en favorisant des partenariats avec des institutions académiques telles que l'Université Laval. L'intégration des étudiants dans le processus de monitorage et d'analyse permettrait d'enrichir les travaux de l'observatoire et de développer des synergies avec des projets de recherche financés dans le domaine du paysage.

5. Conclusion et rétroaction

Il est important de réfléchir à la pertinence du lieu choisi pour chaque poste d'observation, car l'emplacement influence directement la qualité et la pertinence des données collectées.

A4 | MRC de L'Île-d'Orléans

22 janvier 2025, de 10h30 à 12h00
Professionnelle rencontrée : Marie-Maude Chevrier

1. Introduction et brise-glace

Le travail effectué au sein de la MRC depuis plusieurs années inclut la gestion de projets qui intègrent le statut de site patrimonial de l'île, en particulier dans le cadre de l'entente sur les paysages. Un changement récent de fonctions a conduit à un rôle plus central, tout en continuant de siéger sur l'entente des paysages depuis plusieurs années.

Le statut d'arrondissement historique amène une couche de complexité additionnelle, avec la présence fréquente du ministère de la Culture dans les dossiers, notamment pour les autorisations en urbanisme. Bien que la collaboration avec le ministère soit bonne, elle entraîne des délais dus à des validations et autorisations supplémentaires. De plus, le zonage agricole de 95% de l'île nécessite une collaboration constante avec la CPTAQ.

Le projet d'observatoire est jugé colossal, étant donné la vaste dimension paysagère qui inclut le littoral, le bâti, ainsi que des éléments naturels et anthropiques. L'analyse peut se faire à différentes échelles, et la question essentielle est de savoir à qui serviront les données collectées. Les préoccupations majeures incluent la taille étendue de la région, la lenteur du processus de collecte et d'analyse des données, ainsi que la manière de s'assurer que les données seront utilisées de manière pertinente. Un défi majeur est de sensibiliser les élu.e.s à l'importance de ces données dans un contexte de prise de décision rapide, afin de guider la vision d'avenir pour le territoire.

Une réflexion essentielle est de partir de la finalité souhaitée pour l'observatoire. Sur l'île, les règlements d'urbanisme sont difficiles à modifier, et bien que le Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD) soit en révision, il n'est pas encore acquis que l'impact des règlements sur le paysage soit pris en compte systématiquement. Il serait crucial d'arrimer les échéanciers de révision du SAD, des règlements d'urbanisme et de la collecte des données pour éviter que ces données ne soient négligées. La question du patrimoine agricole reste centrale, un enjeu provincial important, avec des restrictions actuelles concernant l'utilisation des bâtiments agricoles par la CPTAQ. Cependant, l'agriculture évolue et les besoins des agriculteurs changent également. Plusieurs paysages d'intérêt régional figurent dans l'Atlas des paysages de la CMQuébec, ce qui pourrait enrichir les données à collecter. Une réflexion s'impose pour savoir s'il existe une volonté de poursuivre la documentation de ces points d'intérêt, ce qui pourrait constituer une avenue intéressante à explorer.

Concernant le littoral, une étude de caractérisation des berges a été réalisée par la ZIP, couvrant des secteurs tels que Saint-Laurent, Saint-Jean et Saint-François. L'enjeu est particulièrement crucial à Saint-François, où le fleuve se modifie sous l'effet du passage des bateaux. De plus, la diminution de la glace a des conséquences notables sur les berges. Des actions visant à renaturaliser ces berges sont en cours, avec un impact direct sur le paysage.

2. Exploration des potentiels d'un observatoire

Le Ministère des Transports, dans le cadre du projet du nouveau pont, travaille à stabiliser les berges au niveau de la « Côte du Pont » et a notamment réalisé une étude d'impacts visuels, qui pourrait être intégrée aux données collectées.

Les deux principaux thèmes à couvrir sont le patrimoine bâti agricole et le littoral. Le découpage historique de la Nouvelle-France, bien que modifié par les changements de propriétés, reste visible, avec des frontières visuelles généralement intactes. Certains lieux, tels qu'un club de golf ou des ensembles religieux, pourraient voir leur vocation changer. Si cela se produit, quel impact cela aura-t-il sur le paysage ? La pointe d'Argentenay, à l'est, subit une pression importante, et une forte mobilisation existe pour protéger son intégrité. Conservation de la nature Canada et les scouts en possèdent une partie, et des mesures de protection y sont mises en place. Toutefois, sur une échelle d'une dizaine d'années, il n'est pas exclu qu'un impact se fasse sentir sur cette pointe.

A4 | MRC de L'Île-d'Orléans

22 janvier 2025, de 10h30 à 12h00
Professionnelle rencontrée : Marie-Maude Chevrier

Le Ministère des Transports a alloué un budget spécifique pour la commémoration de l'ancien pont qui sera démantelé.
Pour l'avenir, il serait pertinent de développer un modèle d'observatoire, tout en réfléchissant à la manière de rapatrier la documentation existante et de centraliser les archives pour préserver les traces du passé.
À priori, il n'y a pas de zones d'ombre dans la liste des éléments à considérer.

Des projets d'infrastructures, notamment des parcs éoliens, sont envisagés, certains sites s'intégrant dans la continuité de ceux de la Côte-de-Beaupré.

En matière d'urbanisation, la pression pour la densification reste limitée dans cette zone. Le cadre bâti s'intègre généralement bien au paysage environnant, bien que certaines problématiques aient émergé ces dernières années à Saint-Brigitte-de-Laval.
Le suivi de certains sites pose un défi lorsque les MRC et municipalités ne disposent pas de leviers d'intervention, comme c'est le cas pour certaines routes sous juridiction ministérielle, à l'exemple de la route du ministère à Shannon. Cette situation soulève la question de la gouvernance. Un dispositif de monitorage pourrait toutefois fournir des arguments pour dialoguer avec le MTQ et influencer la gestion des infrastructures.

L'Entente jouerait un rôle clé en supervisant le projet et la démarche, en agissant comme partenaire et en fournissant des directives provenant des instances supérieures. Elle serait également responsable de la gestion du projet et des données associées.

3. Identification des besoins et préoccupations

- L'érosion des berges sur la pointe Est constitue un enjeu majeur.
- La déprise agricole et le maintien des paysages agricoles sont également des préoccupations importantes, en particulier pour le paysage dominant.
- Dans l'étude paysagère, il est souligné que l'Île a été autonome pendant trois quarts de son histoire (sans pont), ce qui permettait à chacun d'avoir un accès direct au fleuve, expliquant ainsi la présence du boisé au centre de l'Île. Des activités maritimes, telles que des pêcheries et des chalouperies, étaient présentes, et il existe une documentation considérable à ce sujet. Avec l'apparition du chemin royal et de l'arrivée du pont, la dimension villégiature a émergé. Au fil du temps, les percées visuelles sur le fleuve se sont réduites, modifiant la perception de l'Île. Il est donc nécessaire de monitorer ces percées visuelles et de prendre en compte la construction sur les littoraux, la privatisation des berges, la perte des points de vue et du caractère maritime.
- L'affichage dans les noyaux villageois a augmenté de manière significative.

Une trentaine de citoyens ont été interviewés sur le caractère insulaire et le rapport au fleuve. Une application mobile avec des parcours pédestres (incluant des capsules audio enrichies d'images d'archives) a été développée. L'objectif n'est pas d'agir directement sur les paysages, mais plutôt d'influencer l'imaginaire collectif lié à la notion d'insularité.

La question de la surveillance du pont est jugée importante, mais elle sera gérée par le Ministère des Transports.

L'insertion de nouveaux bâtiments est bien encadrée, ce qui limite les impacts négatifs, comparativement à d'autres secteurs.

A4 | MRC de L'Île-d'Orléans

22 janvier 2025, de 10h30 à 12h00
Professionnelle rencontrée : Marie-Maude Chevrier

4. Mobilisation des parties prenantes

Concernant la prise de photos, il est suggéré que des consultant.e.s soient sollicités pour cette tâche, en fonction des leviers de financement disponibles. Des programmes en culture et en patrimoine pourraient être mobilisés pour financer ce volet, à condition de trouver la bonne manière de présenter la demande.

Du côté des municipalités, il n'y a pas de ressources disponibles pour une implication active. Cependant, il serait souhaitable d'avoir au moins un point d'observation par municipalité.

Les attentes liées à l'observatoire sont claires : il est proposé que l'Entente prenne en charge cette initiative.

Une autre idée serait de collaborer avec un nouveau membre de l'Entente, Tourisme Charlevoix, qui dispose de budgets pour des « shootings photo ». Ces fonds pourraient être partiellement réorientés pour soutenir les activités de l'observatoire.

Enfin, il est souligné que la participation publique générerait une quantité de données trop importante à analyser efficacement.

5. Conclusion et rétroaction

S.O.

A4 | MRC de Charlevoix

12 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnels rencontrés : Stéphane Chainé et Alexandre Souillat

1. Introduction et brise-glace

Sur la question de l'observatoire territorial, bien que l'objectif de suivi reste constant, la nature des données collectées diffère considérablement de celles obtenues via un observatoire des paysages, ce dernier étant davantage centré sur l'analyse qualitative et visuelle des territoires.

Il est souligné que les problématiques et les enjeux ont été bien identifiés lors de la présentation, mais que la pérennité du projet demeure la plus grande difficulté. Il est jugé essentiel de définir un modèle de suivi qui soit accepté par l'ensemble des partenaires. La région de la Capitale-Nationale présente une grande variété de paysages à monitorer, ce qui complique la tâche. Le défi majeur réside dans la mise en place d'une structure de suivi à long terme, d'autant plus que les six MRC et la CMQuébec ont des réalités distinctes.

Les ressources nécessaires pour ce suivi ne sont pas encore disponibles. Il est insisté sur l'importance de définir une mécanique d'observation qui perdurera dans le temps et permettra d'obtenir des résultats probants. Ces résultats devront être accessibles et partagés. Il est également mentionné qu'il existe peu, voire aucune, expérience au Québec en matière d'observatoires des paysages. Concernant la mise en place de l'observatoire, il est discuté de la possibilité d'utiliser un outil technique interne ou participatif. Bien que l'implication de la population soit considérée intéressante, il est estimé qu'une structure robuste est nécessaire pour assurer le succès du projet. Il est recommandé de commencer de manière réaliste et d'assurer que la structure soit bien définie, stable et évolutive. Dans un deuxième temps, il serait possible d'explorer d'autres options.

Une certaine souplesse est requise dans la formule de réalisation, qu'il s'agisse d'une fréquence annuelle ou mensuelle, mais un protocole très précis (incluant les intervalles, les points de prise de vue, etc.) doit être défini pour assurer la cohérence du suivi. L'intérêt du volet participatif est reconnu, mais la charge de gestion que cela implique est également soulignée. Il est jugé que le volet participatif serait plus pertinent dans une optique de sensibilisation. Il est précisé que, bien que les ressources manquent pour effectuer un suivi participatif et analyser la quantité de données générées, il reste possible d'organiser l'observatoire à l'interne, notamment en utilisant des ressources locales comme des photographes ou des peintres, si le projet est bien préparé. Il est aussi évoqué le potentiel de mettre en commun les ressources entre les MRC de Charlevoix et Charlevoix Est, en raison de leurs similarités.

2. Exploration des potentiels d'un observatoire

S.O.

3. Identification des besoins et préoccupations

Il est souligné l'importance, pour chaque MRC, de partir du catalogue existant et de mener une réflexion sur les enjeux non traités. Il est mis en avant la nécessité de considérer l'ensemble des spécificités locales et de s'assurer que tous les enjeux pertinents soient inclus dans le suivi.

Il est exprimé une surprise de ne pas voir les enjeux liés au tourisme et à la villégiature traités dans le schéma. Selon l'intervenant, ces aspects sont essentiels et devraient être intégrés. Il est noté que dans le cadre du paysage, plusieurs phénomènes doivent être documentés, notamment l'aspect boisé, les percées visuelles, le mitage des paysages forestiers et l'aspect urbain (notamment les BSP), les rues commerciales et les secteurs patrimoniaux. Il est aussi souligné la nécessité d'ajouter la question des cœurs de village et des occupations patrimoniales en général. Le secteur de Saint-Urbain est évoqué en particulier, où le développement est particulièrement marqué dans le périmètre urbain.

A4 | MRC de Charlevoix

12 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnels rencontrés : Stéphane Chainé et Alexandre Souillat

Plusieurs enjeux spécifiques à différents secteurs sont mentionnés, notamment la question du mur de protection de la rivière, avec l'incertitude de savoir s'il sera reconstruit ou déplacé. Des particularités dans le secteur Saint-Joseph de BSP et des enjeux d'extraction des ressources dans les TNO sont également soulevées, où des territoires forestiers éloignés sont concernés par des enjeux miniers. Bien que le projet de mine soit encore à l'étape d'exploration, des projets à venir seront à surveiller. Il est également souligné que la prise de photos pourrait être plus complexe dans certains secteurs, comme lors de la traversée de Charlevoix, où la visibilité est réduite. Cependant, il est estimé que la participation du public à ce type de suivi est plus facile à gérer.

Le projet éolien avancé dans la région est abordé, un projet qui sera bientôt soumis à un BAPE cet hiver. Des simulations avant-après ont déjà été réalisées. Ce projet, situé dans le secteur ouest de la MRC sur les terres du séminaire, sera visible depuis la route 138 et pourrait avoir un impact visuel depuis le belvédère de la route 362.

Il est aussi mentionné l'importance de prendre en compte les projets de réfection du littoral du fleuve, comme celui d'un quai par exemple, dans le cadre de l'observatoire.

Trois phénomènes clés à monitorer sont identifiés. Tout d'abord, la portion forestière de la route 138 est mentionnée, soulignant qu'elle présente des enjeux importants qui nécessitent un suivi. Concernant la dimension agricole, bien qu'elle soit tentante à surveiller, il est rappelé qu'elle est déjà protégée par la zone agricole provinciale. L'accent est mis sur la nécessité de se concentrer davantage sur les enjeux urbains et les zones de villégiature, qui sont des secteurs à surveiller de près.

4. Mobilisation des parties prenantes

S.O.

5. Conclusion et rétroaction

S.O.

A4 | MRC de Charlevoix Est

11 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnels rencontrés : Jean Guillemette et Stéphane Charest

1. Introduction et brise-glace

L'idée d'un observatoire est jugée très intéressante. Il est rappelé que l'étude de caractérisation paysagère date de 2015, et que la révision du SAD est en cours. Cette révision implique une forme de monitorage afin d'alimenter les bilans, notamment concernant les terres en friche. Il est précisé que le PDZA a été mis à jour l'an dernier, avec un enjeu majeur autour de la perte des paysages agricoles due à l'augmentation des terres en friche. Il est souligné que la question du paysage est intégrée au SAD depuis 2012 et le restera dans la nouvelle version.

Un défi majeur est noté concernant le suivi de certains paysages. Pour réaliser des bilans, il sera nécessaire de collecter des données. Il est estimé que l'observatoire pourra fournir des exemples de paysages à préserver, mais qu'il serait préférable de se concentrer sur ceux qu'on souhaite éviter de perdre au fil du temps. La notion de photos historiques est évoquée comme une piste intéressante, notamment dans les secteurs de La Malbaie et Cap-à-l'Aigle, en faisant référence à la collection du musée McCord. Cependant, le véritable défi réside dans le choix des paysages à suivre, car bien que tout soit intéressant, il est essentiel de circonscrire les sites à monitorer. Se limiter dans le nombre de stations est jugé crucial, avec une suggestion d'une vingtaine de points d'observation.

La question des points d'observation est soulevée, avec une interrogation sur l'objectif de l'observatoire : faut-il observer plusieurs territoires simultanément ou se concentrer sur des points de vue représentatifs d'une région donnée?

2. Exploration des potentiels d'un observatoire

Il est évoqué la possibilité de l'implantation d'éoliennes dans un futur à long terme, en précisant que la réglementation le permet, mais qu'aucun projet concret n'est encore sur la table. La question des coupes forestières est également abordée, notamment dans les TNO.

Il est mentionné que les paysages des artères commerciales sont souvent constitués de petites artères, ce qui limite certains enjeux.

Un exemple d'une artère commerciale à La Malbaie est pris, suggérant qu'il serait intéressant de documenter un avant/après. La question de la privatisation et de l'accessibilité de certains paysages est soulevée, en particulier avec la création du Parc national de la Côte de Charlevoix. La Baie-des-Rochers et les Palissades sont identifiées comme des sites d'intérêt à monitorer. L'intégrité des paysages naturels est discutée, avec la mention que plusieurs secteurs ont été évacués en raison de la possibilité d'implanter des parcs éoliens. La protection des paysages des sites patrimoniaux est également soulignée, citant l'exemple de Pointe-aux-Alouettes, ainsi que des paysages humanisés comme à Rivière-Ouelle ou dans le secteur de Pot-au-Persil, où l'intégrité du paysage a été bien préservée au fil du temps. Enfin, le secteur du domaine des Cabot à Cap-à-l'Aigle est évoqué, où des bâtiments ont été soigneusement préservés.

3. Identification des besoins et préoccupations

La déprise agricole, notamment la disparition de certains points de vue comme à Sainte-Agnès et le long de la 138, représente un enjeu majeur. Le maintien des percées visuelles dans ces secteurs est crucial pour préserver les paysages. Il est essentiel de protéger ces percées pour conserver les vues dégagées. Des mesures doivent être prises pour limiter l'affichage le long de la route 138, afin de maintenir le paysage actuel et éviter l'introduction de panneaux non adaptés.

Concernant les projets miniers et le développement urbain, le projet minier au Mont des Morios, qui est très visible depuis les Grands Jardins, suscite des inquiétudes. Bien que les MRC concernées se soient opposées au projet, le ministère a autorisé sa mise en œuvre. Parallèlement, l'intégration de nouveaux développements dans les anciens cœurs villageois, comme à Pointe-au-Pic, soulève des questions sur l'impact de ces projets sur le paysage. Un projet de 100 logements à Pointe-au-Pic suscite une controverse.

A4 | MRC de Charlevoix Est

11 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnels rencontrés : Jean Guillemette et Stéphane Charest

Des sites stratégiques sont identifiés comme devant être suivis de près en raison des changements anticipés. À La Malbaie, un nouveau projet de développement au bout du boulevard Kane est visible, bien que limité à certains points de vue. À Clermont, un secteur développé sur un ancien site agricole dézoné fait l'objet d'une surveillance particulière. Des sites comme le belvédère de la Montagne de la Croix à Clermont et la Croix de La Malbaie, offrant des vues importantes sur les paysages urbains et agricoles environnants, nécessitent une attention particulière dans le cadre du suivi paysager.

La densification du centre-ville de La Malbaie est en cours, avec plusieurs projets à venir. À Clermont, l'ancien noyau villageois présente une densité plus élevée que d'autres secteurs, mais les nouveaux développements sont principalement constitués de résidences unifamiliales. Cela soulève des questions sur l'évolution du paysage urbain et les tensions entre les anciens et nouveaux développements.

L'utilisation de photos aériennes est envisagée comme un moyen efficace de suivre l'évolution des paysages. Ces images permettraient de documenter de manière visuelle et précise les changements paysagers au fil du temps.

Trois phénomènes clés à monitorer sont identifiés. Tout d'abord, la portion forestière de la route 138 est mentionnée, soulignant qu'elle présente des enjeux importants qui nécessitent un suivi. Concernant la dimension agricole, bien qu'elle soit tentante à surveiller, il est rappelé qu'elle est déjà protégée par la zone agricole provinciale. L'accent est mis sur la nécessité de se concentrer davantage sur les enjeux urbains et les zones de villégiature, qui sont des secteurs à surveiller de près.

4. Mobilisation des parties prenantes

L'entité chargée de la coordination de l'observatoire (L'Entente) devra garantir que l'analyse des données soit réalisée de manière uniforme, en utilisant une méthode commune pour éviter les biais. Il est essentiel que la collecte des données et leur analyse soient effectuées par la même entité afin de garantir la cohérence du processus. Le partage des données entre les MRC est également crucial pour comparer les bases de données et limiter les écarts. Une préparation en amont s'avère nécessaire pour standardiser les procédures et définir clairement ce qui doit être observé. Il serait judicieux de faire appel à des photographes locaux pour enrichir la collecte d'images et assurer une couverture plus représentative.

Un enjeu majeur concerne la transformation rapide des paysages agricoles, en particulier l'abandon des terres agricoles. Des secteurs comme le Rang Sainte-Mathilde, Saint-Jean-Baptiste, Rang Saint-Joseph et Saint-Aimé-des-Lacs, souvent éloignés des routes principales, possèdent un caractère particulier qui mérite d'être capturé avant qu'ils ne soient transformés. La route de Port-au-Persil, par exemple, a perdu une partie de son caractère agricole, illustrant ce changement.

La gestion de la fréquentation touristique est également un enjeu important. Il est crucial de mettre en valeur le paysage tout en le préservant. Le pont de Baie-Sainte-Catherine, un site pilote pour le réseau des haltes, en est un exemple. Ce site, situé près de la traverse, soulève la question de la manière dont les paysages peuvent être intégrés dans une approche touristique tout en maintenant leur authenticité et leur caractère naturel.

5. Conclusion et rétroaction

S.O.

A4 | Agglomération de Québec

11 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnels rencontrés : Jean Guillemette et Stéphane Charest

1. Introduction et brise-glace

Les personnes rencontrées occupent des rôles clés à la Ville de Québec, respectivement en planification du territoire et en patrimoine. Elles sont impliquées dans des démarches de planification à différentes échelles, notamment dans la révision du PMAD, l'intégration des OGAT et la rédaction du Plan d'urbanisme de la Ville.

Bien que la Ville n'en soit qu'aux balbutiements de sa réflexion en matière de paysages, une volonté claire émerge d'intégrer cette notion dans les plans et politiques liés à l'aménagement du territoire. Une démarche de caractérisation des paysages est d'ailleurs amorcée et servira d'intrant au Plan d'urbanisme.

2. Exploration des potentiels d'un observatoire

L'observatoire est perçu comme un outil permettant de « prendre le temps de s'arrêter » pour observer l'impact des pratiques d'aménagement sur les paysages. Il pourrait contribuer à nourrir les réflexions sur les choix d'aménagement en offrant une lecture rétrospective et prospective des transformations territoriales.

Plusieurs questions émergent quant à la portée et aux dimensions que pourrait inclure l'observatoire. Par exemple, la dimension culturelle des paysages (notamment leur représentation dans les arts) est jugée importante, tout comme l'intégration des archives visuelles. L'inclusion des perspectives autochtones, en particulier celles des Hurons-Wendat, est également évoquée comme une piste à explorer, bien que leur participation à de multiples démarches constitue un enjeu de disponibilité.
Une complémentarité pourrait être envisagée entre les travaux en cours à la Ville et les efforts d'un observatoire à plus large échelle, à condition de favoriser les échanges avec les consultants impliqués dans la caractérisation des paysages.

3. Identification des besoins et préoccupations

Les enjeux paysagers identifiés touchent à plusieurs échelles :

- **Densification :** La conciliation entre densification et préservation des patrimoines bâti et naturel est un enjeu prioritaire. Cela inclut la réflexion sur « comment construire la ville sur la ville » sans perdre l'essence des quartiers.
- **Grands paysages :** Certains points de vue structurants méritent d'être monitorés, comme ceux depuis l'autoroute Laurentienne ou la silhouette du Vieux-Québec observée depuis Lévis, notamment depuis la terrasse du Chevalier-de-Lévis.
- **Secteurs anciens et axes structurants :** Le croisement de données entre ces éléments permettrait déjà d'identifier des zones à suivre attentivement.
- **Patrimoine religieux :** Les clochers d'église, qui parsèment le territoire, sont considérés comme des repères paysagers significatifs, plus marquants que les paysages agricoles dans le contexte urbain de Québec.
- **Paysages littoraux :** Le territoire est très contraint (notamment par la présence du Port de Québec), et les préoccupations relatives aux berges relèvent davantage de la compétence provinciale. Le cas de la promenade Champlain est cité comme exemple d'un secteur artificialisé, mais réhabilité.

Enfin, une préoccupation est soulevée quant à la lecture, l'analyse et la capacité à tirer des conclusions pertinentes à partir des données, ainsi qu'à la standardisation des informations collectées à l'échelle du territoire.

A4 | Agglomération de Québec

11 décembre 2024, de 13h30 à 15h00
Professionnels rencontrés : Jean Guillemette et Stéphane Charest

4. Mobilisation des parties prenantes

Les interlocutrices insistent sur la nécessité de nommer les enjeux paysagers et de créer un langage commun autour de cette notion. À l'heure actuelle, les réflexions sont encore en démarrage. La série de consultations entreprises dans le cadre de la caractérisation paysagère constitue une première étape vers une vision partagée.

Il serait pertinent d'envisager des moyens de mobilisation à long terme, incluant la participation d'agents de recherche sur le terrain pour les prises de vue, dans la mesure des ressources disponibles. La création d'un observatoire pourrait ainsi s'inscrire comme levier pour développer une culture commune du paysage et favoriser des choix d'aménagement plus éclairés et cohérents à l'échelle régionale.

5. Conclusion et rétroaction

Un observatoire pourrait jouer un rôle clé dans la construction d'une vision concertée des transformations paysagères du territoire. Il s'agirait toutefois de s'assurer que les outils développés permettent des analyses pertinentes et comparables à travers le territoire, et que les acteur.trice.s concerné.e.s disposent d'une capacité d'interprétation adéquate.

La sélection des points d'observation, la pertinence des données collectées et leur lisibilité sont donc des éléments fondamentaux pour garantir la valeur ajoutée de l'initiative. En ce sens, un dialogue étroit entre les différentes démarches en cours, notamment celles de la Ville de Québec, et le projet d'observatoire à l'échelle de la Capitale-Nationale, serait à privilégier.

A4 | Ministère des Transports et de la Mobilité durable

10 avril 2025, de 13h30 à 14h15
Professionnelle rencontrée : Maude Boucher

1. Introduction et brise-glace

La professionnelle rencontrée est architecte paysagiste et travaille depuis plusieurs années au sein du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMQ), au sein d'une équipe qui couvre l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale, incluant la Ville de Québec. L'équipe a un rôle d'accompagnement auprès des municipalités (mais non des MRC), en lien avec la planification des infrastructures routières et les enjeux d'aménagement. Elle a récemment repris le dossier de l'Entente sur les paysages.

Elle note que le ministère ne dispose actuellement pas de méthode structurée pour intégrer la notion de paysage dans ses pratiques, ce qui rendrait pertinent un travail de construction de mémoire collective et de documentation des paysages, dans une perspective de partage et de pérennisation des connaissances.

2. Exploration des potentiels d'un observatoire

Intérêts et apports pour le MTQ

L'OPPCN pourrait jouer un rôle précieux en permettant de documenter l'évolution de lieux emblématiques, notamment pour en conserver des traces et nourrir la mémoire collective. Il y aurait un intérêt à constituer des archives visuelles sur des secteurs sensibles ou en mutation comme :

- Les **entrées de ville**, qui renvoient à la signature visuelle municipale ;
- Le **réseau d'échangeurs** situé à l'entrée de ville de Québec, qui relève exclusivement du MTMQ ;
- Le **pont de l'Île d'Orléans**, pour lequel des études d'impact paysager ont déjà été entreprises et pourraient constituer une base intéressante pour définir un point de monitorage ;
- L'**autoroute Laurentienne**, notamment sa portion qui se termine dans Saint-Roch et qui pourrait être requalifiée en boulevard urbain.

Le MTMQ entame par ailleurs une documentation des corridors panoramiques sur les axes routiers, ce qui pourrait s'arrimer avec les objectifs de l'OPPCN. Il est aussi question de projets à forte portée paysagère, comme l'écoduc sur l'autoroute 175, qui transformera de manière significative le paysage.

Dimension environnementale

Des débats internes opposent parfois les perspectives des architectes paysagistes et des biologistes, notamment autour du contrôle des espèces envahissantes comme le phragmite ou des approches en phytoremédiation, ce qui montre que le paysage est un enjeu transversal. Le dossier du pont effondré de Boischatel–Saint-Pierre (BSP), qui implique des solutions de phytotechnologies, illustre également cette complexité.

Certains projets d'envergure (ex. : enrochements massifs justifiés par des considérations de sécurité publique, mais sans évaluation de leur impact paysager) soulignent les angles morts actuels dans l'évaluation des transformations paysagères par le MTMQ.
Zones d'ombre et points de vigilance

Zones d'ombre et points de vigilance

Malgré des ressources internes importantes, le MTMQ reconnaît l'intérêt d'être intégré à titre de partenaire dans le développement de l'OPPCN, notamment pour identifier des points de suivi spécifiques à son champ d'action.

Le nombre de sites à monitorer est une question ouverte qui dépendra des objectifs poursuivis dans chaque MRC ainsi que des ressources disponibles. Pour le MTQ, il serait envisageable de contribuer au suivi d'une quinzaine de sites, à condition que ceux-ci soient alignés avec des objectifs clairement définis.